EFB
ECOLE D'AVOCATS

LIVRET D'INFORMATION

DU FUTUR ÉLÈVE AVOCAT

RENTRÉE 2022

ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES BARREAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

LES GRANDES LIGNES
DE LA FORMATION

INSCRIPTION

> TEXTES APPLICABLES

Loi n°71-1130 du 31 décembre 1971.

Décret n°91-1197 du 27 novembre 1991.

Arrêté du 25 novembre 1998 fixant la liste des titres ou diplômes reconnus comme équivalents à la maîtrise en droit pour l'exercice de la profession d'avocat, modifié par l'arrêté du 21 mars 2007.

Décision à caractère normatif du Conseil national des barreaux du 11 septembre 2020 définissant les principes d'organisation et harmonisant les programmes de la formation des élèves avocats.

> CONDITIONS DE DIPLÔME - PRÉREQUIS

Pour pouvoir s'inscrire à l'EFB, il faut :
> soit avoir obtenu un master I en droit ou un titre équivalent délivré par un établissement d'enseignement supérieur habilité par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et être titulaire de l'examen d'entrée au CRFPA ;
> soit être titulaire d'un diplôme national de doctorat en droit délivré par un établissement d'enseignement supérieur habilité par le ministre chargé de l'enseignement supérieur au plus tard le 31 décembre 2021.

IEJ DU RESSORT

Les IEJ du ressort de la cour d'appel de Paris sont :
> Paris I (Sorbonne) ;
> Paris II (Assas) ;
> Paris V (Malakoff) ;
> Paris VIII (Vincennes Saint-Denis) ;
> Paris XII-UPE (Créteil) ;
> Paris XIII (Villetaneuse) ;
> Évry Val d'Essonne.

CANDIDATS HORS RESSORT

L'EFB fait face depuis plusieurs années à un afflux massif de candidatures, notamment de personnes ayant obtenu leur examen d'entrée au CRFPA dans des IEJ situés hors du ressort de la cour d'appel de Paris, or un trop grand nombre d'élèves avocats nuit à la qualité des enseignements et à l'objectif de professionnalisation que nous nous sommes assigné, conformément aux obligations que fait peser sur l'école la délibération à caractère normatif du Conseil national des barreaux relative à la formation initiale.
Lorsque vous avez présenté et obtenu l'examen d'entrée au CRFPA dans le ressort d'une autre école d'avocat que l'EFB, vous avez vocation à effectuer votre scolarité dans cette école et nous vous invitons à vous y inscrire.

CANDIDATS ÉTRANGERS

Nous attirons votre attention sur le fait que l'obtention du CAPA ne confère pas un droit à l'admission au barreau, les ordres des avocats demeurant maîtres de leur tableau (*article 11, alinéa 1er, de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971*).
Il est rappelé à ce titre les dispositions du premier alinéa de l'article 11 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 :
« *Nul ne peut accéder à la profession d'avocat s'il ne remplit les conditions suivantes :*
1° Être français, ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou ressortissant d'un État ou d'une unité territoriale n'appartenant pas à l'Union ou à cet Espace économique qui accorde aux Français la faculté d'exercer sous les mêmes conditions l'activité professionnelle que l'intéressé se propose lui-même d'exercer en France, sous réserve des décisions de conseil de l'Union européenne relatives à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne ou avoir la qualité de réfugié ou d'apatride reconnue par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ».

> MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription s'effectue en deux phases à réaliser en ligne sur le site de l'EFB :
> une phase de préinscription en ligne du mardi 9 novembre à 08h00 au jeudi 2 décembre 2021 à 23h59 ;
> une phase d'inscription définitive en ligne du vendredi 3 décembre à 8h00 au vendredi 10 décembre 2021 à 23h59.

Les préinscriptions sont obligatoires afin d'accéder à l'inscription définitive en ligne.
Votre inscription ne sera validée qu'après le dépôt et la validation de votre dossier d'inscription.
Tout dossier incomplet sera rejeté.
Pour connaître les détails des procédures de préinscription et d'inscription en ligne veuillez vous reporter au **guide pratique de l'inscription en ligne.**

> ORGANISATION DE LA FORMATION

Le temps de formation est de dix-huit mois et se décompose en trois périodes de six mois chacune :
> six mois d'enseignement à l'EFB, représentant environ 350 heures de cours ;
> six mois consacrés à la réalisation d'un projet pédagogique individuel (PPI) ;
> six mois consacrés à la réalisation d'un stage en cabinet d'avocats (stage final).
La formation à l'EFB peut débuter, au choix, sous réserve d'un équilibre des effectifs, par la période d'enseignement des fondamentaux ou par le PPI.

Les cours du 1er semestre auront lieu du lundi 10 janvier 2022 au vendredi 17 juin 2022 et les révisions et examens semestriels du contrôle continu du lundi 20 juin 2022 au vendredi 24 juin 2022.

Les cours du 2ème semestre auront lieu du lundi 20 juin 2022 au vendredi 16 décembre 2022 et les révisions et examens semestriels du contrôle continu du lundi 19 décembre 2022 au vendredi 23 décembre 2022.

L'EFB dispose de trois sites :
> Issy-les-Moulineaux - EFB - 1, rue Pierre-Antoine Berryer 92130 ;
> Bobigny - 9, rue de l'indépendance 93000 ;
> Créteil - université de Paris Est-Créteil - 83/85, avenue du Général de Gaulle 94010.

Chaque élève avocat est potentiellement amené à suivre ses cours dans chacun de ces trois sites. Les affectations dans les groupes de planning ne sont pas liées au lieu d'habitation.

Le stage en cabinet d'avocats est programmé en troisième période de formation, avant l'examen du CAPA, car il permet de faire la transition avec l'entrée future dans la profession.

Le PPI et le stage final peuvent toutefois, par dérogation accordée après une étude du dossier de l'élève, être inversés.
Attention, aucun stage en cabinet d'avocats en France ne pourra être validé au titre du PPI.

Les trois semestres de la formation doivent s'effectuer en continu. Aucune interruption, ou « césure », ne peut être envisagée dans le déroulé de la scolarité.

L'élève avocat doit être assidu tout au long des trois semestres de la formation.

Les trois périodes peuvent s'enchainer ainsi :

1er SEMESTRE 2022	2ème SEMESTRE 2022	3ème SEMESTRE 2023
Enseignements *Alternance possible. régime salarié possible*	**Projet Pédagogique Individuel PPI**	**Stage final en cabinet d'avocats**
10/01/2022 au 17/06/2022	04/07/2022 au 23/12/2022	02/01/2023 au 23/06/2023

ou

Projet Pédagogique Individuel PPI	Enseignements *Alternance possible. Pas de régime salarié*	Stage final en cabinet d'avocats
10/01/2022 au 17/06/2022	20/06/2022 au 16/12/2022	02/01/2023 au 23/06/2023

Mode alterné au 2ème semestre : du 27/06/22 au 25/11/22.
Régime septembre : du 01/09/22 au 16/12/22.

Pour plus de détails, veuillez-vous reporter au tableau du déroulé de la formation en *annexe 1*.

Les élèves avocats ont l'obligation de prêter le petit serment lors de la rentrée solennelle. À défaut, ils ne peuvent pas effectuer leurs différents stages de formation.

Ils doivent tout au long de leur formation respecter les règles déontologiques propres à la profession d'avocat, notamment la confidentialité et le secret professionnel, ce qui s'applique aux dossiers qui leur sont remis au cours de leurs stages mais également à ceux qui leur sont remis durant la période de scolarité.

> ORGANISATION DES SIX MOIS CONSACRÉS AUX ENSEIGNEMENTS

LES DIFFÉRENTS RÉGIMES

« Classique » :
Les élèves avocats ont cours aussi bien le matin que l'après-midi et le soir, l'amplitude horaire pouvant s'étendre de 8h00 à 22h00.
Ce régime permet à l'élève avocat de choisir de suivre les enseignements fondamentaux au premier ou deuxième semestre.

« Mode alterné » :
Les élèves avocats peuvent, dans la limite des places disponibles, suivre leur scolarité en mode alterné. Ils ont cours le matin puis effectuent un stage l'après-midi, à partir de 14h00, soit dans un cabinet, soit dans un service juridique. Ils ont également cours régulièrement le samedi.
Attention, en fonction de leur choix de parcours de spécialisation, les élèves avocats peuvent également avoir cours le soir pendant deux ou trois semaines.
Ce régime permet à l'élève avocat de choisir de suivre les enseignements fondamentaux au premier ou deuxième semestre.

« Salarié » :
Le bénéfice de ce régime peut être accordé aux élèves avocats titulaires d'un contrat de travail à temps plein dans un domaine juridique au 1er janvier 2022.
Leur activité salariée sera validée au second semestre au titre du PPI. Il n'est donc pas possible d'opter pour ce régime en choisissant de suivre les enseignements au second semestre.
Ces élèves avocats ont cours au premier semestre le soir de 18h00 à 22h00 et, régulièrement, le samedi matin. Il leur appartient de vérifier la compatibilité de leur choix de parcours de spécialisation avec le régime salarié.
Attention, dans tous les cas, les élèves avocats bénéficiant du régime salarié devront effectuer le stage final en cabinet d'avocats et s'assurer auprès de leur employeur d'une mise en disponibilité pour la période courant de janvier à juin 2023.

Les élèves avocats choisissant le « mode alterné » ou le régime « salarié » sont informés que le rythme et la charge de travail au sein de l'école sont rigoureusement les mêmes pour l'ensemble des élèves avocats. Aucun aménagement de scolarité ne sera accordé. Il est donc vivement recommandé aux élèves suivant l'un de ces deux régimes de réduire leurs activités professionnelles à un mi-temps. L'élève avocat doit s'assurer de la compatibilité de son activité avec ses choix de régime et de combinaisons de parcours de spécialisation.

LE MODE ALTERNÉ

Quels sont les objectifs du stage en mode alterné ?

L'intérêt du stage est la mise en application des concepts juridiques à des cas concrets, tels que le futur avocat en rencontrera au cours de sa carrière. Il permet à l'élève avocat de se confronter à des situations réelles dans le prolongement des enseignements qu'il recevra au sein de l'école et de bénéficier de la transmission du savoir-faire de son maître de stage.

L'élève avocat sera ainsi amené à effectuer notamment les tâches suivantes : assister à des audiences ou séances au sein de différentes juridictions ou commissions ou aux actes d'instruction préparatoires ; avec l'autorisation du président, formuler des observations orales à l'audience ; collaborer à la consultation et à la rédaction d'actes en matière juridique.
Contrairement au stage en cabinet d'avocats obligatoire, aucun rapport de stage n'est exigé mais les élèves avocats en mode alterné devront remplir, au cours de leur dernier mois de stage, un questionnaire relatif à leur expérience.

Où peut se dérouler le stage en mode alterné ?

> Dans un cabinet d'avocats ;
> Dans le service juridique d'une entreprise ou dans une association ;
> Au sein d'une juridiction.

Quelles sont les périodes du stage en mode alterné ?

1er semestre : du lundi 10 janvier au vendredi 17 juin 2022.
Les formulaires de pré-convention devront être retournés au service des stages **AVANT LE 30 DÉCEMBRE 2021.**

2ème semestre : du lundi 27 juin au vendredi 25 novembre 2022.
Les formulaires de pré-convention devront être retournés au service des stages **AVANT LE 29 AVRIL 2022.**

Quand dois-je manifester ma volonté d'effectuer un stage en mode alterné ?

La demande d'inscription en mode alterné est effectuée au moment de l'inscription à l'EFB.

L'affectation définitive en série alternée ne sera effective qu'au moment où la convention de stage sera signée par les quatre parties : le cabinet, l'élève avocat, l'enseignant référent et l'école.

Attention, le nombre de places en mode alterné est limité. L'inscription dans le régime du mode alterné n'est donc pas garantie quand bien même la demande aurait été enregistrée lors de l'inscription. La priorité sera donnée aux élèves qui, les premiers, détiendront une convention. Les élèves n'ayant pas retourné les documents (formulaires pré-convention, conventions) dans les temps se verront refuser l'accès à l'alternance et basculeront en régime classique.

Quand entreprendre les premières démarches ?

La période idéale pour entreprendre les premières démarches se situe avant votre inscription à l'EFB.

Vous devez débuter vos recherches activement soit en adressant des candidatures spontanées, soit en se connectant sur le site des offres de stage de l'EFB *(accessible à compter de la préinscription)* sur lequel les cabinets et les entreprises déposent leurs offres.

2 étapes importantes à respecter pour pouvoir réaliser un stage en mode alterné
1/ Rechercher un stage, prendre contact avec les structures d'accueil.
2/ Remplir le formulaire de pré-convention mis à disposition sur l'espace élève dès les inscriptions définitives, qui devra être complété et adressé, par mail, au service des stages : stage.alterne@efb.fr, avant le 30 décembre 2021 (pour le 1er semestre).
Une convention de stage est alors adressée aux élèves pour une signature électronique.
Le delai de traitement est d'environ 72 heures.

L'élève avocat perçoit-il une gratification durant un stage facultatif ?

Dans le cadre d'un stage en mode alterné de six mois, (cours le matin et stage l'après-midi) le montant de la gratification est fixé au prorata du temps travaillé.

Gratification :

MODALITÉS DE CALCUL DES GRATIFICATIONS (BRUT) POUR UN TEMPS PLEIN (2021)

Cabinet 0 à 2 salariés non-avocat	60 % du SMIC	932,75€
3 à 5 salariés non-avocat	70 % du SMIC	1088,75€
6 salariés et plus non-avocat	85 % du SMIC	1321,39€
Entreprises, associations, juridictions	15% du plafond horaire de la sécurité sociale	600,60€

LES OBJECTIFS DES ENSEIGNEMENTS

La période d'enseignement n'est pas une redite de l'université. Les cours ne portent donc pas sur les règles de droit ou de procédure mais sur la manière dont elles sont mises en œuvre dans la pratique de la profession d'avocat. Ils portent également sur des sujets qui n'ont pas été enseignés à l'université, tels que la déontologie, le management de cabinet ou encore la vie professionnelle.
La période d'enseignement, qui n'a pas non plus vocation à se substituer à l'expérience qui sera acquise dans les cabinets, doit cependant y préparer avec les objectifs suivants : former les élèves avocats aux réflexes qu'ils devront avoir au cours de leur vie professionnelle, que ce soit dans le domaine du contentieux ou celui du conseil ; les préparer aux rapports qu'ils auront, dans leur vie professionnelle, avec les magistrats, les administrations, les policiers, les acteurs de la vie économique, leurs confrères et, bien évidemment, leurs clients.

L'esprit du programme de l'EFB est donc, dans le cadre des volumes horaires obligatoires fixés par le CNB, de dispenser une formation équilibrée en contentieux et en conseil, en amenant les élèves avocats à savoir quelle question poser, à qui, à quel moment, quelle stratégie suivre, quel moyen soulever, quand, devant qui…

Des exercices pratiques sont également proposés aux élèves avocats puis corrigés en petits groupes, au cours desquels les copies corrigées sont restituées aux élèves, afin que les corrections aient une utilité pédagogique.

LE DÉROULÉ DES ENSEIGNEMENTS ET LES CHOIX À RÉALISER

Le semestre de cours comprend des enseignements en tronc commun puis des blocs thématiques plus spécialisés, dits parcours de spécialisation.

1. Tronc commun

Le semestre débute par des cours en amphithéâtre destinés à plonger les élèves avocats dans les techniques procédurales, de rédaction et d'expression, avant de commencer les premiers exercices pratiques, dits de foisonnement - *annexe 2*.

Ainsi, au moment des inscriptions, chaque élève avocat doit choisir deux matières de foisonnement parmi les combinaisons proposées par l'école, portant sur les cinq matières suivantes : tribunal judiciaire, juge des référés, conseil de prud'hommes, cour d'appel et tribunal administratif.

Les élèves sont informés qu'ils doivent suivre l'ensemble des matières du tronc commun, pas uniquement celles sur lesquelles porteront leurs premiers foisonnements.

La déontologie occupe une place importante : elle irrigue l'ensemble de la formation et fait l'objet de cours théoriques et de divers exercices pratiques, dont un foisonnement.

Le tronc commun comporte enfin des cours de rédaction de contrats, de négociation, de MARD, de management de cabinet et de la vie professionnelle, de langue étrangère ainsi que des exercices d'expression orale, des mises en situation réelle (consultations gratuites, simulations d'audiences…), etc.

2. Parcours de spécialisation

La seconde partie du semestre de cours est consacrée principalement à des enseignements plus spécialisés, dits parcours de spécialisation.

Ces parcours de spécialisation sont au nombre de 13 - *annexe 3* et chaque élève avocat doit en suivre 2 selon des combinaisons définies par l'EFB - *annexe 4*.

Les élèves avocats doivent choisir l'une de ces combinaisons au moment de leur inscription.

Chaque parcours de spécialisation fait l'objet de 13 cours en amphithéâtre, puis d'exercices de foisonnement. Les 13 cours consistent en une séance introductive, puis en 12 cours de 2h00 dispensés sur 6 jours.
Attention, les horaires de ces cours ne sont pas les mêmes pour tous les parcours de spécialisation.

Parcours de spécialisation dont les cours sont prévus le matin de **9h00 à 13h00** :
> Affaires
> Famille (mode alterné dans un cabinet en droit de la famille fortement recommandée)
> Fusions-acquisitions
> Procédures collectives
> Public (les élèves avocats souhaitant intégrer l'IDPA doivent impérativement choisir une combinaison incluant ce parcours de spécialisation).

Parcours de spécialisation dont les cours sont prévus le soir de **18h00 à 22h00** :
> Concurrence
> Droit des étrangers
> Fiscal
> Immobilier
> Pénal
> Propriété intellectuelle et industrielle
> Voies d'exécution

Parcours de spécialisation dont les cours sont prévus le soir de **17h00 à 21h00** :
> Social

Par ailleurs, deux autres modules sont également proposés - *annexe 5* mais leur déroulement est un peu différent de ceux susmentionnés. Il s'agit de la préparation au concours d'arbitrage FDI Moot et du module « Talent et innovation ».

Ces deux autres modules sont compatibles avec les 13 autres parcours de spécialisation et leurs cours sont dispensés selon un emploi du temps spécifique, souvent hors des locaux de l'EFB.

Contrairement aux autres parcours de spécialisation, ils font l'objet d'une sélection en fonction de différents critères et d'un nombre de places limité. Les élèves avocats retenus devront renoncer à l'un des deux parcours de spécialisation de la combinaison qu'ils avaient choisie.

Attention :
> Pour les élèves avocats **« salariés »** : s'ils optent pour un parcours de spécialisation dont les 13 cours sont dispensés le matin, il leur appartiendra de convenir avec leur employeur des modalités de leur absence pendant les deux ou trois semaines concernées.
> Pour les élèves avocats **« en mode alterné »** : s'ils optent pour un parcours de spécialisation dont les 13 cours sont dispensés le soir, il leur appartiendra de convenir avec leur maître de stage des modalités d'organisation de leur emploi du temps au cours des deux ou trois semaines concernées.

En revanche, les horaires des foisonnements qui suivront les 13 cours de parcours en amphithéâtre seront, eux, adaptés au régime des élèves avocats.

> L'ORGANISATION DES SIX MOIS CONSACRÉS À LA RÉALISATION D'UN PPI

Conformément au premier alinéa de l'article 58 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat, six mois sont consacrés à la réalisation d'un projet pédagogique individuel (PPI). Ledit projet, doit permettre l'intégration des élèves avocats dans des milieux sociaux et professionnels divers, en rapport avec la pratique du droit, afin de leur donner une vision réaliste du marché du travail qu'ils intégreront en tant qu'avocats, d'en percevoir les attentes, les besoins et les contraintes. Le PPI est, en somme, la période privilégiée pour l'élève avocat d'élargir le champ d'observation sociale et d'appréhender les conditions dans lesquelles se forme la demande de droit. La définition du PPI et la détermination de son contenu sont effectuées par l'élève avocat en relation avec l'EFB et le maître de stage. L'école vérifie la pertinence pédagogique du projet. Le choix du PPI doit être réalisé avec vigilance et sérieux et s'inscrire dans un projet professionnel cohérent.
Attention, le PPI ne peut consister en un stage en cabinet d'avocats en France. Aucune dérogation ne sera accordée.

Le PPI peut consister en :

Un stage effectué :

> pendant six mois **dans une structure liée au monde du droit en France**, hors cabinet d'avocats : service juridique d'une entreprise, d'une administration, d'un ministère, d'une AAI, d'une organisation syndicale ou d'une association. Ce stage peut également être réalisé auprès de professionnels du droit et du chiffre : cabinet d'avocats aux conseils, notaires, huissiers, experts comptables, commissaires aux comptes, administrateurs judiciaires, arbitres... ;

> pendant six mois à l'étranger **dans une structure liée au monde du droit ou dans un cabinet d'avocats** sous réserve de la validation de votre projet au regard du contexte sanitaire ;

> **en juridiction :** les futurs élèves avocats sont invités à prendre connaissance individuellement des modalités et dates de candidature à ces stages, en particulier concernant celles qui devront être déposées au plus tard en novembre 2021 pour les élèves avocats souhaitant effectuer leur PPI au 1er semestre - *annexe 6* ;

> **à l'ordre des avocats de Paris** en tant qu'assistant ordinal attaché à un membre du conseil de l'ordre.

Une formation (M2 juridique, MS, LLM ou partenariat international de l'EFB) suivie dans un établissement français ou à l'étranger *(cf. Chapitre « L'international » ci-après)*. À ce titre, l'EFB a conclu de nombreux accords avec des universités et des écoles étrangères permettant de suivre des programmes adaptés au rythme des études. Les dates et les modalités d'inscription de ces programmes sont détaillées à l'*annexe 7*.

Un contrat de travail à temps plein en lien avec le monde du droit pendant 6 mois, possiblement dans le cadre du régime salarié.

L'accomplissement du PPI donne lieu à la rédaction d'un rapport qui doit être soumis à la lecture du maître de stage avant sa transmission aux services de l'EFB en vue de l'épreuve de soutenance de rapport de stage PPI lors des épreuves orales du CAPA (une exception existe pour les élèves qui suivent, au titre de leur PPI, un M2 juridique délivré par un établissement national universitaire listé à l'article D. 711-1 du code de l'éducation et qui sont, en application de l'article 5 de l'arrêté du 7 décembre 2005 fixant les modalités de l'examen du CAPA, dispensés de l'épreuve de soutenance du rapport PPI ; la note prise en compte dans le calcul de leur moyenne au CAPA sera celle obtenue dans le cadre du M2).

> L'ORGANISATION DES SIX MOIS DE STAGE EN CABINET D'AVOCATS

Conformément au dernier alinéa de l'article 58 du décret du décret 91-1197 organisant la profession d'avocats, « *Une troisième période de formation, d'une durée de six mois, est consacrée à un stage auprès d'un avocat* ».
Le cabinet d'avocats dans lequel doit être effectué le stage doit en principe être localisé en France, sauf exception fixée à l'article 59 du décret du 27 novembre 1991 qui prévoit, en son alinéa 3, la possibilité d'effectuer la moitié de son stage final dans un cabinet à l'étranger.
Dans le cadre de ce stage, les élèves avocats doivent faire l'expérience des différents aspects de l'activité d'un cabinet : réception du client, techniques de consultation, rédaction d'actes de procédure, suivis d'audience, compréhension des méthodes de facturation et différentes problématiques liées à la gestion du cabinet.

Le stage final est destiné à donner à l'élève avocat l'aisance attendue pour exercer le métier d'avocat dès la prestation de serment.

Le choix du stage doit être réalisé avec vigilance et sérieux et s'inscrire dans un projet professionnel cohérent.

STAGE EN FRANCE

Le maître de stage doit être inscrit au tableau et doit impérativement avoir prêté serment depuis plus de 4 ans à compter du 1er janvier de l'année en cours.

Plusieurs possibilités s'offrent à l'élève avocat pour la validation de son stage :

> le stage peut être effectué dans un cabinet ne dépendant pas d'un des barreaux du ressort de la cour d'appel de Paris ;

> l'élève avocat peut réaliser deux stages de trois mois au sein de deux cabinets d'avocats à la cour différents (*il faudra alors que l'élève transmette simultanément à l'EFB les deux fiches de liaison indiquant les informations sur les deux cabinets*).

STAGE À L'ÉTRANGER DANS LE CADRE DU STAGE FINAL

Le stage peut être effectué sous la direction d'un maître de stage qui exerce depuis plus de quatre ans sous l'un des titres professionnels énumérés à l'article 201 du décret :

> dans un État membre de l'Union d'Européenne ;

> dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou

> au sein de la Confédération suisse.

La durée du stage ainsi effectué à l'étranger ne peut dépasser trois mois et doit être complétée par un stage de trois mois en France.
Important : Les stages à l'étranger imposent des exigences particulières, notamment s'agissant de l'affiliation à la protection sociale dont le justificatif doit être transmis à l'EFB, mais également s'agissant des formalités administratives à accomplir auprès des autorités du pays de destination. Pour cela nous invitons les élèves avocats à se référer aux fiches pays listées dans l'onglet international de leur espace élève Webaurion.

MODALITÉS PRATIQUES

La fiche de liaison est à télécharger et à retourner par courriel.

Pour y accéder, l'élève avocat doit se connecter à son espace élève, cliquer sur « Offres de stage » puis, dans le menu Stages/Collaborations, sélectionner « documents importants ».

Il doit remplir sa fiche de liaison numériquement et la retourner par mail à l'adresse suivante : stage.final@efb.fr.

La convention de stage sera adressée à l'élève avocat pour signature électronique sous une semaine environ.

Une inversion est possible entre le PPI et le stage final.

Toutes les demandes d'inversion de stage PPI/ Cabinet sont à transmettre par mail à M. Sofiane Sedik (s.sedik@efb.fr) entre **le lundi 21 février et le vendredi 3 juin 2022**, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un CV et de l'offre du cabinet pour cette période. Le dossier de demande d'inversion doit également comporter le projet avec le PPI pour la période de janvier à juin 2023, étant rappelé que le PPI ne pourra se dérouler dans un cabinet d'avocats à la cour en France.

INVERSION : **du lundi 4 juillet 2022 au vendredi 23 décembre 2022**.

Conditions d'exercice du stage final :

> l'élève peut bénéficier de jours d'absence dans les conditions fixées par l'organisme d'accueil avec ou sans maintien de la gratification ;
> pour toute absence, l'élève avocat doit avoir obtenu l'accord de son maître de stage et en avoir informé l'EFB par mail dans les plus brefs délais (stage.final@efb.fr).

Les conventions 2023 sont traitées à compter du mois d'avril 2022.
L'accomplissement du stage final donne lieu à la rédaction d'un rapport qui doit être soumis à la lecture du maître de stage avant sa transmission aux services de l'EFB en vue de l'épreuve de soutenance de rapport de stage final lors des épreuves orales du CAPA.

> L'INTERNATIONAL

COVID ET MOBILITE INTERNATIONALE

Situation actuelle : en raison du contexte sanitaire exceptionnel et jusqu'à nouvel ordre, l'EFB ne valide les projets de mobilité hors d'Europe qu'au cas par cas (pour les stages comme pour les séjours d'études).
Incertitudes : les futurs élèves sont invités à élaborer leurs projets avec prudence. Les informations de ce livret faisant référence à des programmes de mobilité extra-européens doivent donc être considérées au conditionnel, leur effectivité étant soumise à une amélioration durable de la situation et à la levée des restrictions mentionnées.
Vérifier son projet : pour s'assurer de la faisabilité de leurs projets internationaux, les futurs élèves peuvent consulter le service PPI qui est en charge de leur validation à l'adresse service.ppi@efb.fr.

Nécessité ou aspiration profonde, la dimension internationale du métier d'avocat est devenue incontournable et une expérience à l'étranger pourra aisément faire la différence auprès de recruteurs. À l'image de notre environnement économique et politique, la profession d'avocat s'internationalise. Quelle que soit sa spécialité, l'élève avocat pourra être appelé à accompagner des clients français dans des démarches internationales ou des clients étrangers travaillant en France.

Grâce à de nombreux partenariats, l'EFB offre la possibilité d'effectuer un stage ou un séjour d'études à l'étranger au cours de sa scolarité.

Le service international accompagne les élèves avocats dans la définition de leur projet et mobilise des dispositifs d'aides financières pour les soutenir. Les réseaux internationaux se tissant également à Paris, l'EFB relaie vers ceux qui le souhaitent un grand nombre de rencontres et de séminaires.

ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Il n'est désormais plus possible de prendre une année de césure pour réaliser un LLM.
Il existe néanmoins différentes possibilités pour insérer ce type de formation dans son parcours.

Suivre un LLM accéléré
L'EFB a conclu des accords avec plusieurs universités qui proposent de suivre un LLM selon un calendrier compatible avec les dates du PPI.
En fonction du programme choisi, celui-ci peut ainsi être suivi :
> entre janvier et juin 2022
> entre juillet et décembre 2022
> entre janvier et juin 2023

La liste et le calendrier de chacun des LLM sont décrits sur le site internet de l'école et à l'*annexe 7*.

Démarrer un LLM accéléré dès janvier 2022
Les universités listées ci-dessous offrent la possibilité de suivre un LLM de janvier à juin 2022 et proposent des dates limite de candidature très tardives. Il est à noter que les premières démarches de candidature doivent dans ce cas être engagées avant l'inscription définitive à l'EFB.

UNIVERSITÉ	PÉRIODE DU LLM	DATE LIMITE DE CANDIDATURE
Queen Mary University *(Campus de Paris)*	Janvier / juin	Début décembre 2021 pour déposer un dossier et jusqu'à début janvier 2022 pour remettre le test de langue
Sorbonne-Assas International Law School *(Campus Singapour)*	Janvier / juin	le 21 décembre 2021
Bond University *(Australie)*	Janvier / juin	le 1er novembre 2021 *(date recommandée pour l'obtention du visa)*

Insérer un LLM d'un an dans son parcours EFB
Les césures n'étant plus possibles, l'unique manière de valider un LLM d'une année complète au titre du PPI est de le démarrer avant l'inscription à l'EFB, la seconde partie du séjour académique étant alors prise en compte au titre du PPI.

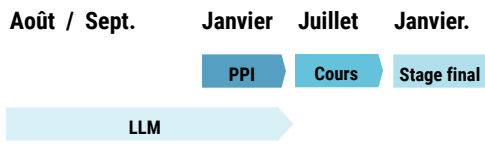

Le LLM peut dans ce cas être choisi parmi toutes les universités proposant un diplôme internationalement reconnu.

Bénéficier des programmes d'échange non-diplômants de l'EFB
L'EFB propose aux élèves avocats d'effectuer des séjours académiques non-diplômants au sein d'universités ou d'écoles d'avocats étrangères dont la liste est présentée à l'*annexe 7* ainsi que sur le site internet de l'EFB.
Il n'est pas possible de bénéficier de ces partenariats lors du premier semestre. Les dates de candidature s'étalent de février à avril et une réunion d'information sera organisée à ce sujet en janvier 2022.

RÉALISER UN STAGE À L'ÉTRANGER

Dans le cadre du PPI
L'intégralité du PPI peut prendre la forme d'un stage à l'étranger. Sous réserve d'en respecter les critères, il peut être réalisé en cabinet d'avocats comme au sein d'une entreprise, d'une juridiction, d'une association, d'une administration ou d'une organisation internationale. Ce stage à l'étranger peut être positionné au premier comme au deuxième semestre de la scolarité à l'EFB mais également au troisième semestre, sous réserve d'une inversion des semestres dédiés au stage final et au PPI.

Dans le cadre du stage final
Il est possible d'effectuer le stage en cabinet d'avocats dans l'un des États membres de l'Union Européenne, dans un autre État partie à l'accord sur l'espace économique ou au sein de la Confédération suisse, dès lors que le maître de stage est un avocat exerçant depuis plus de quatre ans au 1er janvier de l'année en cours dans l'un de ces États. La durée de ce stage effectué à l'étranger ne peut être supérieure à 3 mois et aucune possibilité de dérogation n'est prévue. Ce stage doit donc être complété par un stage de trois mois au sein d'un cabinet en France.

Rechercher son stage
Des conseils sont apportés sur la page internationale du site internet de l'EFB. Les élèves avocats peuvent également prendre contact à tout moment avec le service des relations internationales afin d'échanger sur leur projet.

Des offres sont accessibles de la manière suivante :
> les offres concernant des pays anglophones sont mises en ligne sur l'espace recrutement ou adressées aux élèves ayant précisé leur intérêt pour un stage à l'étranger lors des inscriptions ;
> pour des pays non-anglophones, des mises en relation directes peuvent être effectuées par le service des relations internationales.

FINANCER SON PROJET DE MOBILITÉ

Pour les stages en Europe : la bourse Erasmus+
Les élèves avocats peuvent bénéficier de la bourse Erasmus+ s'ils réalisent un stage à l'étranger (PPI ou stage final) :
> d'une durée minimum de deux mois ;
> conventionné par l'EFB ;
> ayant lieu au sein de l'UE ou de l'un des pays suivants : Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord.

Le montant mensuel de la bourse dépend du pays de destination :
> Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni (à confirmer selon les termes du Brexit) : **520€**
> Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne : **470€**
> Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Turquie : **420€.**

Bénéficier de la bourse en cas de démarrage par le PPI (janvier-juin 2022) :
En parallèle de ses démarches d'inscription, l'élève avocat doit se manifester sur **international@efb.fr**. L'EFB fera ensuite parvenir toutes les informations nécessaires dans les meilleurs délais.

Bénéficier de la bourse au deuxième ou au troisième semestre :
Toutes les informations nécessaires sont communiquées par l'EFB dans le courant du premier semestre.

Pour financer un LLM : le prêt du bâtonnier
Le prêt du bâtonnier est destiné aux élèves avocats qui souhaitent suivre des formations diplômantes à l'étranger de type LLM (masters de droit des universités anglo-saxonnes). Les conditions du prêt et les pièces à fournir sont décrites sur le site de l'EFB (onglet soutien financier).

Quand solliciter ce dispositif : les demandes sont examinées par la commission d'aide financière de l'EFB qui se réunit deux à trois fois par an, le plus souvent en avril et en juin. Les dates exactes sont précisées sur le site internet.
Ce dispositif peut également être mobilisé pour réaliser un LLM après le CAPA. En revanche, aucune demande ne peut être portée avant l'inscription définitive à l'EFB.
Il est vivement conseillé de prendre contact avec le service concerné de la BNP avant les réunions de la Commission **paris-place-dauphine@bnpparissbas.com**.

RECEVOIR DES OPPORTUNITÉS ET SE TENIR INFORMÉ SUR LES ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX ORGANISÉS À PARIS

Lors des inscriptions définitives en ligne, le futur élève avocat peut indiquer son intérêt pour un stage ou un séjour d'étude à l'étranger. Il recevra alors des opportunités sur ces sujets (offres, rencontres avec des universités, forums de recrutement, possibilités de bourses…).

Une fois inscrit, il pourra indiquer sur son espace personnel en ligne les pays ou zones géographiques qui l'intéressent (Italie, Chine, OHADA…).
Il recevra alors des invitations pour des séminaires et des rencontres professionnelles, notamment celles organisées par les commissions internationales du barreau de Paris.

L'élève avocat pourra également être informé de toutes les rencontres à caractère généraliste organisées par les associations internationales d'avocats.

Les questions peuvent être adressées à l'adresse : **international@efb.fr**.

ANNEXE 1

TABLEAU DU DÉROULEMENT DE LA FORMATION

PÉRIODES DE FORMATION - RÉGIME	ACQUISITION DES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	SEMAINE DE RÉVISIONS ET D'EXAMENS DU CONTRÔLE CONTINU	PÉRIODE DE PPI	STAGE FINAL EN CABINET	ÉPREUVES FINALES DU CAPA
MODE ALTERNÉ	**Cours :** du 10 janvier au 17 juin 2022 **Activité en mode alterné :** du 10 janvier au 17 juin 2022	Du 20 au 24 juin 2022 Épreuves de rattrapage : *février 2023*	Du 4 juillet au 23 décembre 2022	Du 2 janvier au 23 juin 2023	Juillet, septembre et octobre 2023 Épreuves de rattrapage : *fin novembre 2023*
SALARIÉS	Du 10 janvier au 17 juin 2022				
CLASSIQUE					

PÉRIODES DE FORMATION - RÉGIME	PÉRIODE DE PPI	ACQUISITION DES ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	SEMAINE DE RÉVISIONS ET D'EXAMENS DU CONTRÔLE CONTINU	STAGE FINAL EN CABINET	ÉPREUVES FINALES DU CAPA
MODE ALTERNÉ	Du 10 janvier au 17 juin 2022	**Cours :** du 20 juin au 16 décembre 2022 **Activité en mode alterné :** du 27 juin au 25 novembre 2022	Du 19 au 23 décembre 2022 Épreuves de rattrapage : *février 2023*	Du 2 janvier au 23 juin 2023	Juillet, septembre et octobre 2023 Épreuves de rattrapage : *fin novembre 2023*
CLASSIQUE		**Cours :** du 20 juin au 16 décembre 2022			
Etudiants validant un M2 au titre de leur PPI et entamant leur période d'acquisition des fondamentaux à l'EFB à compter de septembre 2022*		**Cours :** du 1er septembre au 16 décembre 2022			

** Les enseignements fondamentaux sont condensés de septembre à décembre.*

Ce choix de déroulement de scolarité ne permet donc pas d'effectuer un régime en mode alterné.

Nous invitons les personnes souhaitant s'inscrire à vérifier la compatibilité du déroulement de leur M2 avec le déroulement de la scolarité à l'EFB.

ANNEXE 2

FOISONNEMENT DU TRONC COMMUN

Le foisonnement est l'aboutissement de la formation pratique au sein de l'EFB en ce qu'il est le moment où les élèves avocats sont amenés à travailler, chez eux, à la rédaction d'actes puis, après une séance de correction avec l'intervenant qui a corrigé leurs actes en amont, à plaider devant ce même intervenant.

Au début du cycle de formation au sein de l'école, un tronc commun portant sur 9 types de procédures essentielles est enseigné par des binômes avocat-magistrat :

> tribunal judiciaire
> juge des référés
> juge de l'exécution
> juge correctionnel
> conseil de prud'hommes
> tribunal de commerce
> cour d'appel
> juridictions administratives
> juridictions européennes

Ce tronc commun comporte également un enseignement portant sur la rédaction d'actes d'avocat et est ponctué d'un premier exercice de foisonnement. Les travaux rendus seront largement annotés, de manière à ce que les élèves avocats puissent se préparer utilement aux exercices de foisonnement qu'ils auront dans les deux parcours de spécialisation qu'ils auront choisis.

Les élèves avocats devront, au moment de leur inscription, choisir, pour ce premier exercice pratique de formation, une des combinaisons proposées ci-dessous et seront tous soumis à un premier exercice de rédaction d'acte d'avocat :

> conseil de prud'hommes / cour d'appel
> conseil de prud'hommes / tribunal judiciaire
> cour d'appel / juge des référés (judiciaire)
> cour d'appel / tribunal administratif
> cour d'appel / tribunal judiciaire
> juge des référés (judiciaire) / tribunal administratif
> juge des référés (judiciaire) / tribunal judiciaire
> tribunal administratif / tribunal judiciaire.

PROGRAMMES DES PARCOURS DE SPÉCIALISATION

Chaque parcours de spécialisation est introduit par une séance d'introduction au conseil, au cours de laquelle l'actualité juridique propre à chaque thème est abordée, de manière à faire comprendre les notions et l'importance du conseil auprès des élèves avant d'entamer le cycle de conseil, de manière à permettre une appréhension efficace des cours suivants.

Chaque parcours de spécialisation est irrigué par le droit européen.

AFFAIRES

ANTOINE JUARISTI, AVOCAT, IL DIRIGE LE DÉPARTEMENT CONTENTIEUX ET ARBITRAGE DU CABINET HERBERT SMITH FREEHILLS À PARIS.

Le programme est orienté vers la mise en œuvre de règles et de mécanismes relevant du droit des affaires (fonds de commerce, société, moyen de paiement, crédit, etc.).
Il vise à familiariser les élèves avocats avec les principales opérations relevant du droit des affaires et à les sensibiliser aux diverses missions de l'avocat de droit des affaires :
> l'analyse de la situation
> le conseil
> la conception de l'opération
> la réalisation et la rédaction d'actes
> la négociation
> le règlement des litiges par l'un des modes alternatifs
> le contentieux.

L' objectif n'est pas d'enseigner un programme ni de le couvrir intégralement, mais de préparer les élèves avocats, de manière active et dynamique, à la réalisation pratique des missions confiées par les clients et à la résolution pratique des difficultés de ceux-ci. Les intervenants ne feront pas de la répétition de cours, mais une mise en situation. Aussi, est-il nécessaire que les élèves avocats aient une bonne connaissance de l'ensemble du droit des affaires et procèdent à une révision de celui-ci avant d'entamer le parcours.

CONSEIL :

1/ Séance d'introduction : appréhender et accompagner les orientations stratégiques de l'entreprise cliente - La compliance, la RSE, la création de valeur partagée, champs d'action pour l'avocat

2/ Savoir conseiller son client dans le choix d'un type de société :
> critères juridiques (responsabilité des associés aux dettes, contribution des associés aux pertes, parts ou actions, cotation ou non)
> critères fiscaux et sociaux (société, dirigeants, associés, cession des parts ou actions).

3/ Savoir constituer une société :
> rédaction des statuts
> nomination des premiers dirigeants
> reprise des actes antérieurs à la signature des statuts et à l'immatriculation
> formalités de publicité.

4/ Savoir conseiller son client en vue de l'obtention de financements d'une société et sur son financement :
> réunion du CA, de l'AG
> affectation des résultats, répartition des dividendes entre usufruitier et nu-propriétaire
> augmentation du capital (par les actionnaires en place, par l'entrée de nouveaux actionnaires, par l'entrée d'une société de capital – investissement)
> émission d'obligations
> compte courant d'associé
> cotation.

5/ Savoir conseiller son client en matière d'éthique :
> comprendre comment l'éthique se déploie dans le monde des affaires en réel et en virtuel, quelles en sont les bases légales et leur déclinaison dans les entreprises ? Comment se positionne-t-elle par rapport à la lutte contre la corruption, le blanchiment, etc.
> identifier les documents émis par les entreprises pour décliner les règles éthiques (codes, chartes, politiques RSE, respect des droits humains, résolutions selon la loi PACTE, etc), en appréhender la puissance, les effets et les responsabilités qui en découlent
> apprendre à décliner un plan éthique dans l'entreprise : dispositions contractuelles, formations, mesures de l'impact, moyens de contrôle.

6/ Savoir conseiller son client en matière de gouvernance de l'entreprise et savoir le conseiller en situation de crise

7/ Savoir conseiller son client au sujet des clauses de règlement des litiges :
> juridiction
> médiation et conciliation
> arbitrage
> avantages et inconvénients.

CONTENTIEUX :

1/ Comment mener un arbitrage en droit des affaires :
> choix et désignation des arbitres
> contenu de l'acte de mission
> déclaration d'indépendance des arbitres
> calendrier
> rédaction des écritures (mémoires)
> échange des pièces
> incidents (expertise, suspension ou disparition d'un arbitre)
> rôle du juge d'appui
> audition de témoins et d'experts (enregistrement, transcription)
> audience
> délibéré des arbitres
> reddition de la sentence et notification
> exequatur.

2/ Savoir conduire une procédure en nullité et en responsabilité en droit des sociétés :
> nullité des statuts ou d'un acte modificatif des statuts et des actes et décisions des dirigeants (cas et prescription)
> action en responsabilité :
• contre la société
• contre les dirigeants
• par un ou plusieurs actionnaires
• par un ou plusieurs tiers
• par une action du groupe.

3/ Savoir appréhender les nouveaux champs de responsabilité bancaire, nationaux et internationaux

4/ Savoir assister et défendre une entreprise devant l'AMF :
> contrôles et enquêtes
> poursuite devant la commission des sanctions.

5/ Savoir assister et défendre un client dans une procédure pénale :
> garde à vue
> interrogatoire de première comparution
> instruction
> audience.

6/ Savoir saisir une juridiction européenne en droit des affaires :
> CEDH
> CJUE
> cas particulier : *« Ne bis in idem ».*

CONCURRENCE

FLORENT PRUNET, AVOCAT DEPUIS 1997 ET ASSOCIÉ CHEZ JEANTET AU SEIN DE L'ÉQUIPE CONCURRENCE **ET JACQUES-PHILIPPE GUNTHER,** AVOCAT, IL A REJOINT LE CABINET LATHAM & WATKINS EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ EN 2018.

L'enseignement proposé vise à apporter une expérience très concrète de l'exercice du métier d'avocat spécialisé dans ces matières. Les séances se partageront entre le conseil (mise au point d'un programme de compliance, traitement d'une opération de concentration, gestion des réponses aux appels d'offres privés et publics, gestion d'un dossier d'aides d'État, garde-fous à mettre en place pour la participation d'une entreprise à une association professionnelle) et le contentieux (assistance en matière de visites et saisies, conduite d'un dossier contentieux devant l'Autorité de la concurrence, conduite d'un dossier contentieux indemnitaire, d'une procédure devant la Commission européenne et devant les juridictions de l'Union).

CONSEIL :

1/ Savoir mettre au point un programme de « compliance » en concurrence :
> mettre au point un programme efficace/utile, articuler la compliance avec le contentieux, penser stratégiquement la compliance

2/ Savoir traiter une opération de concentration (1/2) :
> les questions préliminaires à se poser dès le début
> déterminer la notifiabilité : quelles chausse-trapes ?
> qualifier le contrôle : un exercice parfois périlleux
> mettre au point une méthode de travail (équipe, interlocuteurs, économistes etc.)
> évaluer les questions de fond
> mettre au point le dossier initial et gérer les relations avec les autorités de concurrence (phase informelle de pré-notification, dépôt, rapports avec l'Adlc / la Commission, suivi formel / market test ; la phase 2 / les engagements / les renvois …)

3/ Savoir traiter une opération de concentration (2/2)

4/ Savoir gérer les réponses aux appels d'offres (privés et publics) :
> les échanges d'informations et autres pièges à éviter en droit des ententes : quelles précautions prendre
> les relations avec les maîtres d'œuvres et d'ouvrage
> le « hub and spoke »
> la concurrence intragroupe
> sous-traitance et groupements.

5/ Savoir gérer un dossier d'aides d'État :
> rédiger/gérer une plainte devant la Commission européenne et conseiller un client bénéficiaire.

6/ Savoir gérer la participation d'une entreprise à une association professionnelle d'un point de vue concurrentiel :
> mettre en place les garde-fous nécessaires (statuts, règlements intérieurs)
> comprendre les problématiques d'échanges d'informations et les appliquer au contexte des associations professionnelles
> conseiller ses clients sur la conduite à tenir.

CONTENTIEUX :

1/ Savoir gérer des opérations de visite et saisie
> assistance concrète *in situ* lors d'opérations de visite et saisie / perquisitions de l'Autorité de la concurrence / la DGCCRF / la Commission européenne
> conduite de dossiers contentieux concernant (i) l'annulation de l'ordonnance et (ii) la contestation du déroulement (opérations françaises art L. 450-4 c. com).

2/ Savoir conduire un dossier contentieux devant l'Autorité de la concurrence (1/2) :
> étapes et procédure normale
> investigations (hors opérations de visite et saisie) : enquêtes simples, auditions, etc. comment préparer les clients ?
> procédure dite « contradictoire » : comment gérer les dossiers écrits et les écritures (réponse à la notification de griefs, au rapport)
> séance orale : comment préparer ?

3/ Savoir conduire d'un dossier contentieux devant l'Autorité de la concurrence (2/2)
> focus sur les procédures négociées
> clémence : comment la mettre en jeu / s'en défendre
> engagements
> transaction : la fin du contentieux concurrence ?

4/ Savoir conduire un dossier de contentieux indemnitaire post-condamnation pour infraction aux règles de concurrence :
> étapes et procédure devant un tribunal de commerce dans cette matière
> questions spécifiques de gestion de la preuve
> problématiques de calcul du préjudice
> établissement d'une stratégie judiciaire.

5/ Savoir conduire un dossier contentieux devant la Commission européenne :
> étapes et procédure normale
> procédures négociées : clémence, engagements, transaction.

6/ Savoir conduire un dossier contentieux devant les juridictions de l'Union (TUE/CJUE) :
> la procédure
> comment rédiger les écritures
> l'audience et les plaidoiries.

ÉTRANGERS

PASCALE TAELMAN, AVOCAT, MEMBRE DU GISTI ET DE L'ADDE, **MARIANNE LAGRUE.**

Le parcours de l'avocat en droit des étrangers se propose de donner aux futurs confrères, qui souhaitent s'investir dans la défense des étrangers, les clés qui leur permettront de développer leurs connaissances et curiosités pour un domaine du droit extrêmement varié, sujet à de très nombreuses réformes, et nécessitant d'allier technicité et humanité.

Les cours seront donnés essentiellement par des avocats et des magistrats ayant une pratique significative du droit des étrangers, dans toute sa diversité, touchant aussi bien au droit administratif, au droit civil, ou au droit pénal ; deux enseignants interviendront ensemble pour certains cours, permettant ainsi un dialogue opportun entre avocat et magistrat.

CONSEIL :

1/ L'entrée en France :
> quel visa conseiller ?
> comment et où déposer les demandes ?

2/ Le séjour en France :
> quelles demandes de titres de séjour pour quels étrangers ?

3/ Le séjour en France :
> comment constituer le dossier de demande ?

4/ L'éloignement hors de France :
> tout savoir sur les OQTF (obligations de quitter le territoire français) et les expulsions

5/ Le droit d'asile :
> comment préparer le récit devant l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), préparation du requérant à l'audience, quelles pièces prévoir ?

6/ La nationalité :
> attribution et acquisition de la nationalité française (Comment devient-on Français ? Comment vérifier l'authenticité des actes d'état civil ? Quelle loi appliquer ? Quelles conditions remplir pour déposer une demande de naturalisation et quelles sont les voies de recours ?

CONTENTIEUX :

1/ Contentieux du visa :
> quels recours devant la commission des recours des refus de visas et le tribunal administratif ?

2/ Contentieux du séjour :
> refus de titre, OQTF 30 jours, IRTF.

3/ L'éloignement :
> OQTF 72h, expulsions.

4/ L'éloignement :
> IRTF, Dublin

5/ Contentieux du droit d'asile :
> comment rédiger un recours ?

6/ Contentieux de la nationalité :
> la preuve de la nationalité française et le contentieux judiciaire de la nationalité.

FAMILLE

ELODIE MULON, MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX, ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE DE PARIS, PRÉSIDENTE DE L'INSTITUT DU DROIT DE LA FAMILLE ET DU PATRIMOINE, MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES PRATICIENS DU DROIT COLLABORATIF ET DE L'ASSOCIATION DROIT ET PROCÉDURE.

Le programme permet de toucher toutes les composantes du droit de la famille, sous le regard du praticien. La présence d'un magistrat ou d'un notaire propose aux étudiants une approche pluridisciplinaire de la matière.

Cette formation est donc particulièrement complète et permettra à tout étudiant d'acquérir les fondamentaux de la pratique, qui leur est indispensable pour leur avenir.

CONSEIL :

1/ Savoir conduire un divorce par consentement mutuel

2/ Quelques clés pratiques pour liquider un régime matrimonial

3/ Quelques clés pratiques pour liquider une succession

4/ Quel conseil donner face à un état de dépendance, ou comment réagir à une demande de protection d'un majeur

5/ Quel conseil donner dans le cadre d'une séparation présentant un élément d'extranéité

6/ Comment choisir le MARD le plus adapté face à une situation donnée

CONTENTIEUX :

1/ Savoir régler la vie des enfants en cas de séparation : autorité parentale, résidence et contribution à leur entretien et éducation

2/ Quand et quoi demander au titre des mesures provisoires ?

3/ Savoir mener la seconde phase de la procédure de divorce de l'assignation au prononcé du divorce

4/ Fonder sa demande en divorce et en régler les effets

5/ Comment mener la procédure de liquidation du régime matrimonial ou d'une indivision (1/2)

6/ Comment mener la procédure de liquidation du régime matrimonial ou d'une indivision (2/2)

FISCAL

GWENAEL GAUTHIER, AVOCAT ASSOCIÉ EN CHARGE DES PROBLÉMATIQUES DE FISCALITÉ INDIRECTE (TVA-TAXE SUR LES SALAIRES-CSSS-TAXES DIVERSES) AU SEIN DU CABINET VATIRIS AVOCATS, MEMBRE DE LA COMMISSION TVA À L'IACF ET VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION FISCALE DE L'ACE (AVOCATS CONSEILS D'ENTREPRISES).

Introduction générale à la fiscalité : 3h présentation du rôle du fiscaliste et évolution / la responsabilité de l'avocat fiscaliste et la pénalisation des affaires fiscales.

CONSEIL :

1/ Savoir lire un bilan dans le cadre des opérations de restructuration (ou de haut de bilan)

2/ Savoir réaliser un audit fiscal : introduction sur les audits et la méthodologie et la rédaction d'un rapport d'audit

3/ Savoir conseiller son client dans le cadre de l'acquisition et de la détention d'un patrimoine immobilier

4/ Savoir accompagner son client dirigeant en prévision de la transmission de son entreprise

5/ Savoir mettre en œuvre une documentation prix de transfert

6/ Fiscalité internationale : en comprendre les enjeux

CONTENTIEUX :

1/ Connaître les différentes procédures de contrôle fiscal et la façon de les prendre en charge

2/ Savoir accompagner son client à l'occasion d'un contrôle fiscal :
> préparer la venue du vérificateur, anticiper la réunion de clôture, saisine des commissions et importance des recours gracieux.

3/ Savoir mener un contentieux devant le tribunal administratif et la cour administrative d'appel : de la phase contentieuse de la réclamation à la contestation en justice

4/ Droit pénal fiscal : approche pratique et regards croisés défense / poursuite

5/ Savoir assister et défendre son client dans le cadre d'une procédure de L16B

6/ Savoir suivre un pourvoi en cassation, et savoir contester un texte fiscal au regard des normes supérieures (illégalité, inconstitutionnalité, incompatibilité avec le droit de l'UE et la CEDH)

FUSIONS ET ACQUISITIONS

JÉRÔME PATENOTTE, AVOCAT ASSOCIÉ AU SEIN DU CABINET SIMMONS & SIMMONS OÙ IL DIRIGE LE DÉPARTEMENT FUSIONS ACQUISITIONS / CAPITAL INVESTISSEMENT.

Le module de fusions acquisitions vise à permettre aux élèves avocats de comprendre la logique transactionnelle et de situer les étapes d'une opération de M&A, puis d'intégrer les besoins du client (du point de vue de l'entreprise ou d'un professionnel) pour parvenir à une mise en œuvre de leur savoir-faire théorique en droit au service d'un client et d'une opération et non dans l'absolu. Il se veut une préparation au démarrage de la vie professionnelle en cabinet.

Comment hiérarchiser les impacts sur une transaction des questions de droit soulevées, comment jongler entre les schémas de rapports de force des parties en présence dans une transaction : que peut-on exiger et quels risques couvrir quand on est acquéreur à 100 %, ou bien contrôlant mais en présence d'associés minoritaires ou encore investisseur minoritaire ou égalitaire ? Ces tonalités très pratiques influent considérablement sur le travail de l'avocat et sont souvent mal appréhendées en début de carrière.

Le module visite sous un angle éminemment pratique les compétences-clés dans 3 domaines pour familiariser les élèves avocats avec le quotidien des praticiens des fusions acquisitions :

1. Opérations principales de M&A (une acquisition, un apport partiel d'actifs, une fusion…)
2. Techniques clés de M&A (négocier un pacte, mener une due diligence…)
3. Contrats clés et leur utilisation (une garantie d'actifs et de passifs, une promesse de cession de titres…).

Dans chacun de ces domaines, nous avons retenu un socle de thèmes centraux dans le monde du M&A, avec une optique de « midmarket » qui nous a semblé correspondre au cœur du marché français à ce jour dans les cabinets d'affaires.

CONSEIL :

ACQUISITIONS DE TITRES

1/ Séance d'introduction : Rédaction de lettres d'intention : Rédaction de projets de LOI selon les 3 hypothèses d'acquisition avec :
> définition des principales clauses du projet de LOI
> liste des conditions suspensives à une opération d'acquisition
> mise en place d'un calendrier indicatif de la transaction – planification des tâches.

2/ Phase d'audit
> cours introductif sur les audits et les méthodes de revue des datarooms, en lien avec le processus global d'une acquisition ; commentaires sur la base d'un rapport d'audit réel ou de documents extraits d'une dataroom.

3/ Rédaction d'un contrat de cession de titres (1/2)
> élaboration d'un contrat de cession (simplifié) selon les 3 hypothèses d'acquisition avec définition des principales clauses côté acquéreur / côté vendeur

4/ Rédaction d'un contrat de cession de titres (2/2)
> élaboration d'un pacte d'associés selon 3 hypothèses : côté acquéreur avec acquisition majoritaire ou acquisition minoritaire, ou côté cédants minoritaires avec :
- définition des principales clauses côté acquéreur/côté actionnaires existants/côté dirigeants ;
- articulation des clauses entre les statuts et le pacte ;
- mécanisme de sortie ;
- initiation.

5/ Rédaction d'une garantie d'actifs et de passifs
> élaboration d'une convention de garantie d'actifs et de passifs selon les 3 hypothèses d'acquisition avec définition des principales clauses côté acquéreur / côté vendeur.

6/ Mise à jour de statuts / rédaction du pacte d'associés (1/2) :
> élaboration d'un pacte d'associés selon 3 hypothèses : côté acquéreur avec acquisition majoritaire ou acquisition minoritaire, ou côté cédants minoritaires avec :
- définition des principales clauses côté acquéreur / côté actionnaires existants / côté dirigeants ;
- articulation des clauses entre les statuts et le pacte ;
- mécanismes de sortie ;
- initiation.

7/ Mise à jour de statuts / rédaction du pacte d'associés (2/2)

8/ Mise en place du management packages et autres outils d'intéressement (1/2) :
> construction d'un package en mode simplifié :
- définition des principaux instruments d'intéressement ;
- modalités de leur mise en place ;
- clauses de cessation de fonctions et promesses de cessions de titres ;
- fiscalité des management packages.

9/ Mise en place du management packages et autres outils d'intéressement (2/2)

10/ Financement d'acquisitions

ACQUISITIONS DE FONDS DE COMMERCE

1/ Rédaction contrat de cession de fonds de commerce :
> rédaction contrat de cession de fonds de commerce avec définition des principales clauses côté vendeur / côté acquéreur.

RESTRUCTURATIONS

1/ Fusion / Fusion simplifiée / TUP :
> présentation pratique de ces opérations, de leur structure, selon une approche comparative entre elles, commentaire notamment d'exemples de :
- calendrier des 3 opérations ;
- principales clauses du projet de traité de fusion / fusion simplifiée sur base des comptes fournis ;
- procès-verbaux d'assemblée générale (plan).

2/ Apport partiel d'actif :
> présentation d'un projet concret d'apport partiel d'actif avec commentaire en séance des :
- calendrier d'APA ;
- projet de traité d'APA sur base des comptes fournis ;
- procès-verbaux d'assemblée générale (plan).

IMMOBILIER

YANNICK LE GALL, AVOCAT AU BARREAU DE PARIS ET ASSOCIÉ AU SEIN DU CABINET DE PARDIEU BROCAS MAFFEI.

Le programme du parcours de droit Immobilier vise à permettre aux étudiants d'acquérir une bonne compréhension du rôle de l'avocat dans la rédaction et la négociation des principaux contrats immobiliers en insistant sur l'importance du contexte dans lequel se déroule son intervention et sur les différents acteurs qui y sont associés.

CONSEIL :

1/ Bail commercial : rédiger et négocier les principaux termes et conditions d'un contrat de bail commercial
> les aspects pré-contractuels / points d'attention (consultation des instances représentatives du personnel, …)
> impact rédactionnel de la réforme du droit des contrats et des obligations
> quelques points d'attentions spécifiques (clauses d'indexation, loyer de renouvellement, etc.).

2/ Investissement immobilier : déroulement d'une procédure d'acquisition :
> les principaux intervenants et leur rôle (notaires, agents, auditeurs, …)
> les principales phases d'une opération / les principaux documents contractuels (accord de confidentialité, lettre d'intention, accord d'exclusivité, offre ferme, promesse, acte de transfert).

3/ Développement/ construction :
> savoir rédiger un contrat de promotion immobilière

4/ Financement immobilier :
> les principaux enjeux de la rédaction et de la négociation d'un « *term sheet* » de financement hypothécaire.

5/ Gestion immobilière : rédiger un contrat de mandat immobilier
> principaux types de mandats et de missions (asset management, property management, commercialisation…)
> clauses spécifiques réglementaires (loi Hoguet)
> clauses spécifiques conventionnelles (changement de contrôle, résiliation, successeurs…).

6/ Urbanisme et opérations immobilières : la rédaction des conditions suspensives liées à l'urbanisme dans les contrats immobiliers (BEFA, VEFA, etc.)
> rédaction / constatation de la réalisation de conditions liées à la délivrance des différentes autorisations administratives (avant et après la réforme de la loi ACTPE)
> droit de préemption urbain dans le cadre d'une vente immobilière ou d'une cession de titres de société immobilière (rédaction et enjeux).

CONTENTIEUX :

1/ Bail commercial :
> savoir faire fixer le loyer d'un bail renouvelé ou révisé devant le juge des loyers
> savoir conduire une procédure de référé en vue de l'acquisition de la clause résolutoire et l'expulsion.

2/ Bail d'habitation :
> savoir conduire une procédure devant le juge des contentieux de la protection en vue de l'acquisition de la clause résolutoire
> savoir conduire une procédure devant le juge des contentieux de la protection en vue de la révision judiciaire du loyer
> savoir traiter les anomalies d'occupation (squatters, transfert de bail),
> savoir gérer l'expulsion d'un locataire (concours de la force publique, responsabilité de l'État).

3/ Contentieux immobilier :
> savoir liciter et partager un immeuble en indivision devant le tribunal de grande instance
> savoir traiter le contentieux de l'indemnité d'immobilisation devant le tribunal de grande instance
> savoir faire constater une vente immobilière par le tribunal de grande instance.

4/ Copropriété :
> savoir faire annuler une assemblée ou une résolution d'assemblée devant le tribunal de grande instance
> savoir traiter le contentieux des travaux dans une copropriété.

5/ Construction :
> savoir conduire une procédure de référé-préventif
> savoir conduire une procédure d'expertise.

6/ Urbanisme

PÉNAL

LAURE HEINICH, AVOCAT AU BARREAU DE PARIS, ANCIEN SECRÉTAIRE DE LA CONFÉRENCE, COFONDATRICE DU CABINET « 7 BAC AVOCATS », CHARGÉE D'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE DU DROIT DE SCIENCES PO.

Le « parcours de l'avocat pénaliste » projette de donner aux futurs confrères, qui ont la volonté de se consacrer à la matière humaine qu'est le droit pénal, les clés qui leur permettront d'exister professionnellement, de faire valoir leur qualité d'avocat, qu'ils assistent ou défendent.

Les cours seront donnés essentiellement par des avocats ayant une pratique significative du droit pénal : deux enseignants interviendront ensemble pour chaque cours ; ponctuellement, pourront intervenir dans ces cours des magistrats, experts, universitaire et/ou avocats aux Conseils.

Le parcours débutera par un cours d'introduction qui présentera concrètement ce qu'est le travail de l'avocat pénaliste et qui permettra ainsi à grands traits d'annoncer tous les cours à venir. Cela sera l'occasion, à travers un échange avec les étudiants, d'interroger les idées-reçues sur le métier : la réalité de la pratique du droit pénal est souvent extrêmement éloignée de l'idée qu'on s'en fait.

CONSEIL :

1/ La déontologie dans le quotidien de la pratique pénale

2/ Préparer son client à ses différents interlocuteurs : l'OPJ, le procureur, le juge d'instruction, le tribunal

3/ Peut-on négocier au pénal ? La médiation pénale, la CRPC

4/ Le conseil au pénal : la consultation et la plainte

5/ La défense spécifique d'une personne incarcérée

6/ Conduire un dossier "para-pénal" devant le défenseur des droits, CSM

CONTENTIEUX :

1/ Savoir conduire un dossier en garde à vue

2/ Savoir conduire un dossier à l'instruction

3/ Savoir conduire un dossier devant le juge des enfants / tribunal pour enfants

4/ Savoir conduire un dossier devant la cour d'assises

5/ Savoir conduire un dossier devant le juge d'application des peines

6/ Savoir conduire un dossier posant une question prioritaire de constitutionnalité

7/ Savoir conduire un dossier devant la CEDH

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS

THIERRY MONTERAN, AVOCAT ASSOCIÉ AU SEIN DU CABINET UGGC, IL DIRIGE UNE ÉQUIPE TOURNÉE EXCLUSIVEMENT VERS LES PROBLÉMATIQUES QUE RENCONTRENT LES ENTREPRENEURS FACE AUX DIFFICULTÉS DE LEURS ENTREPRISES.

Chers futurs élèves, vous serez, un jour ou l'autre, nécessairement confrontés à un problème d'entreprises en difficultés.

Un de vos clients sera nécessairement créancier, un de vos clients vous interrogera sur la poursuite ou non d'un contrat avec une société en redressement judiciaire, un de vos clients vous avouera qu'il ne peut plus payer l'URSSAF et vous sollicitera pour des délais, un de vos amis avocats traversant des difficultés vous demandera des conseils. Comment réagir face à ces interrogations ?
C'est ce que nous aborderons ensemble.

CONSEIL :

1/ Savoir lire un bilan

2/ Savoir rédiger un protocole de mandat *ad hoc* ou de conciliation

3/ Savoir conseiller le chef d'entreprise dans la perspective d'une restructuration

4/ Savoir conseiller le chef d'entreprise et les salariés en matière sociale

5/ Savoir rédiger un plan de sauvegarde ou de redressement

6/ Savoir rédiger une offre de reprise

7/ Savoir déclarer une créance et suivre le contentieux subséquent

CONTENTIEUX :

1/ Savoir conduire une procédure de mandat *ad hoc* ou de conciliation

2/ Savoir rédiger une déclaration de cessation des paiements et savoir assigner en ouverture

3/ Savoir conduire et suivre une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire

4/ Savoir conduire et suivre une action en revendication

5/ Savoir suivre une procédure de sanction

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

EMMANUELLE HOFFMAN, AVOCAT SPÉCIALISTE EN DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, EXPERT RÉFÉRENT EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, VICE-PRÉSIDENTE DE L'AAPI, MEMBRE DE L'APRAM, MEMBRE DU COLLÈGE D'EXPERTS ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIFAB ET ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS.

La propriété intellectuelle est au cœur de toutes les entreprises dont les connaissances juridiques devront, de manière transversale, être appréhendées par les avocats.

L'objet de ce cursus est de faire connaissance de manière pratique au travers d'expérience de rencontres de professionnels, de réflexes à avoir, tant en manière de marques de dessins et modèles, de brevets, que de propriété littéraire et artistique, tant en terme de conseils que de contentieux.

Une connaissance de la matière sera nécessaire pour suivre ce cursus au travers de la rencontre, non seulement d'avocats spécialisés, de magistrats mais également d'entreprises, de l'INPI notamment, la pratique de cette matière sera pratique et vivante.

CONSEIL :

1/ Savoir conseiller son client en matière de stratégie de dépôt de marques et de dessins et modèles

2/ Savoir protéger les logiciels et les bases de données

3/ Savoir protéger les données personnelles et conseiller son client pour les utiliser en toute légalité

4/ Savoir négocier et conseiller son client en matière de contrat et de fiscalité de la propriété intellectuelle

5/ La propriété intellectuelle en M & A

6/ Savoir négocier et conseiller son client en matière de propriété littéraire et artistique (l'exemple des contrats de la musique)

7/ Savoir conseiller son client en matière de stratégie de dépôt de brevets

CONTENTIEUX :

1/ Savoir conduire une procédure de concurrence déloyale et parasitaire, alternative à l'action en contrefaçon

2/ La contrefaçon sur les réseaux sociaux et les procédures liées aux noms de domaines

3/ Savoir conduire une procédure d'opposition devant les offices en brevets et marques

4/ Savoir conduire une procédure en matière de propriété littéraire et artistique

5/ Savoir conduire une procédure de contrefaçon en propriété industrielle (preuves, procédures au fond et en référé)

6/ L'action pénale en contrefaçon / L'évaluation du préjudice en matière de contrefaçon

PUBLIC

JEAN-MARC PEYRICAL, AVOCAT ASSOCIÉ AU SEIN D'UN CABINET DE DROIT PUBLIC DES AFFAIRES, MAITRE DE CONFÉRENCES À LA FACULTÉ DE DROIT DE SCEAUX (UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY), PRÉSIDENT DE L'APASP ET IL DIRIGE L'INSTITUT DU DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (IDPA).

L'objectif de ce parcours est d'approfondir la formation pratique des élèves avocats dans le domaine du droit public des affaires.

Il ne s'agit pas de revenir sur des concepts et fondamentaux étudiés et acquis pendant leur cursus universitaire, mais de les mettre en situation en les faisant réfléchir, écrire et plaider sur des cas concrets, tant dans le domaine des contrats que de l'environnement, de l'urbanisme ou encore des aides publiques.

Cet objectif de professionnalisation vise à leur donner les méthodes et réflexes indispensables afin qu'ils aient un maximum de chances d'intégrer un cabinet spécialisé en la matière dès leur sortie de l'école.

CONSEIL :

1/ Rédaction / analyse d'un contrat de la commande publique :
> points de vigilance et questions que les avocats doivent se poser à la rédaction / lecture d'un contrat
> présentation de la documentation contractuelle (documents types, documents particuliers).

2/ Les clauses principales d'un contrat de la commande publique :
> clauses de rémunération, clauses de réexamen, clauses de responsabilité, clauses de règlement amiable, clauses coercitives (pénalités/mise en régie) et clauses de fin du contrat notamment pour motif d'intérêt général ?
> qualification, nature et objet du contrat / Clauses interdites.

3/ Savoir rédiger le règlement de consultation d'un appel d'offres :
> s'agissant notamment des critères de choix et de leur pondération rédiger les clauses de réexamen d'un contrat (marché public ou concession).

4/ Savoir rédiger une consultation relatant toute la procédure de création et de mise en place d'un dossier relatif à la construction d'une installation classée au titre de la protection de l'environnement, en mettant en avant les risques et les moyens de les prévenir pour la personne publique concernée ;
Savoir rédiger une consultation relative à la question prioritaire de constitutionnalité portant sur une problématique de droit public. Il s'agira d'expliquer la procédure dans le détail ainsi que ses chances de réussite au regard de la jurisprudence existante.
Savoir rédiger une consultation sous forme de fiche pratique portant sur les différentes étapes d'un recours en manquement exercé contre l'État Français devant les juridictions européennes, incluant la possibilité pour l'État de se retourner contre une collectivité territoriale située sur son territoire dans le cas où c'est elle qui est à l'origine de l'irrégularité.

5/ Savoir rédiger une consultation portant sur les différents modes de valorisation, par une collectivité territoriale, de son patrimoine immobilier
> le contenu de l'intervention sera axé sur les possibilités de mise à disposition simple, les différents baux envisageables, l'utilisation des biens acquis dans le cadre d'une procédure de préemption ou d'expropriation.

6/ Méthodologie pour lecture d'un PLUi
> savoir rédiger une consultation sur le choix d'une procédure d'évolution appropriée du PLUi, en fonction d'un projet urbain concret proposé en séance
> savoir rédiger une consultation sous forme de fiche pratique sur les étapes de la procédure (concertation, évaluation environnementale, enquête publique...).

CONTENTIEUX :

1/ Savoir conduire une procédure de référé pré-contractuel devant le juge administratif :
> requête, mémoire en défense.

2/ Savoir conduire un recours contre une procédure de création d'une installation classée pour la protection de l'environnement :
> requête, mémoire en défense.

3/ Les contentieux de l'urbanisme et de l'habitat devant le juge judiciaire :
> contentieux judiciaire des autorisations de construire et procédure de l'habitat indigne et insalubre.

4/ Recours contre une décision de résiliation unilatérale d'une concession :
> référé - suspension et demande d'annulation ainsi que d'une reprise des relations contractuelles.

5/ Droit des étrangers

6/ Savoir conduire un recours contre un permis de construire
> requête et mémoire en réponse.

SOCIAL

PASCALE LAGESSE, ASSOCIÉE, DIRIGE LE DÉPARTEMENT DROIT SOCIAL DE BREDIN PRAT.

Le parcours droit social a vocation à préparer les élèves avocats à la pratique du conseil et du contentieux dans cette matière riche et évolutive. Les enseignements ont été conçus de façon à s'appuyer sur les connaissances de fond acquises antérieurement et ont pour objectif l'acquisition de compétences et de réflexes professionnels destinés à rendre l'élève avocat le plus opérationnel possible à sa sortie de l'EFB.
Les enseignements du parcours sont organisés en deux temps.

Le premier temps de la formation est dédié à l'acquisition et au perfectionnement de connaissances indispensables à la pratique du droit social dans tous ses compartiments. Seront donc abordés au cours de ces enseignements tant les relations individuelles (pratiques et techniques de la conclusion, de l'exécution et de la rupture du contrat de travail) que les relations collectives de travail (institutions représentatives du personnel, droit syndical, négociation collective, conflits collectifs de travail, plan de sauvegarde de l'emploi). Une partie de l'enseignement sera également consacrée à la pratique contentieuse du droit social et en particulier à la récente réforme de la procédure prud'homale.

Pour chacun de ces thèmes, les ateliers sont organisés sous forme de des jeux de rôles et de mises en situation afin de familiariser les élèves avocats avec la pratique quotidienne du droit social.

Le second temps des enseignements du parcours droit social sera consacré à la mise en œuvre pratique des compétences acquises. Les élèves avocats seront ainsi placés en situation réelle, dans le cadre de trois séquences dites de « foisonnement ». Cet exercice conduira ainsi les étudiants, dans trois dossiers différents et selon calendrier précis, à rédiger une consultation, à produire les écritures correspondantes (en demande ou en défense en fonction des dossiers), puis à plaider le litige devant les membres de l'équipe pédagogique. Ces exercices permettront aux élèves avocats d'acquérir les réflexes indispensables à la pratique contentieuse du droit social.

L'objectif poursuivi par l'EFB est de proposer une formation pratique d'excellence en droit social et de permettre une parfaite adaptation aux problématiques réelles du marché.

CONSEIL :

1/ Comment contractualiser efficacement la relation de travail entre l'employeur et le salarié ?
> négocier et rédiger un contrat de travail (contrat à durée déterminée comportant des clauses particulières).

2/ Quelques conseils pratiques pour appréhender au mieux le transfert de salariés :
> déterminer les salariés compris dans un transfert de l'article L. 1224-1, proposer et mettre en forme les conventions destinées à opérer le transfert volontaire des autres salariés.

3/ Comment permettre à l'employeur et au salarié de négocier la rupture du contrat de travail ?
> négocier et suivre la conclusion et l'homologation d'une rupture conventionnelle
> articulation de la négociation d'une rupture conventionnelle et d'une transaction.

4/ Comment garantir le dialogue social en cas de cession ?
> quelles sont les obligations d'information et de consultation des instances représentatives du personnel ?
> établir / faire adopter / assurer la mise en œuvre du calendrier de la consultation du comité d'entreprise sur une opération de fusion-acquisition.

5/ Quelques conseils pratiques pour l'organisation des élections du comité d'entreprise :
> rédiger un projet de protocole préélectoral pour la mise en place du comité social et économique dans une nouvelle entité.

6/ Comment appréhender la négociation d'accords collectifs ?
> proposer et guider la négociation d'accords destinés à assurer l'évolution des statuts collectifs dans une opération de fusions (accords d'adaptation, d'anticipation …)

CONTENTIEUX :

1/ Émergence des plateformes collaboratives : comment aborder le contentieux ?

2/ Conduite d'un dossier de contestation d'un licenciement disciplinaire devant le conseil de prud'hommes. Comment trouver une issue à un licenciement pour motif personnel aux modes amiables de résolution des différends ?

3/ Étapes et procédure prud'homale afin de contester un licenciement disciplinaire

4/ Conduite d'un dossier de licenciement économique devant le conseil de prud'hommes

5/ Comment trouver une issue à un licenciement pour motif personnel en cause d'appel grâce aux modes amiables de résolution des différends

6/ Référé sur des incidents en cours de grève : conseils pour aboutir à un protocole de fin de conflit

7/ Conseils pour aboutir à un protocole de fin de conflit

8/ Comment gérer un recours devant la CJUE / la CEDH relatifs aux discriminations et à la liberté religieuse ?

VOIES D'EXÉCUTION

FLORENCE LOUIS, AVOCAT, ANCIENNE MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS DE SEINE SAINT-DENIS ET MEMBRE DE L'ASSOCIATION DROIT ET PROCÉDURE.

Comme en cuisine, les épices changent un plat, la maitrise des mesures conservatoires et voies d'exécution relèvera votre dossier !

À quoi sert d'obtenir pour son client un jugement de condamnation de son débiteur si ce dernier a mis à profit le temps de la procédure pour organiser son insolvabilité ?

À quoi sert d'obtenir pour son client un jugement de condamnation de son débiteur si l'on ne sait comment obtenir le versement effectif des fonds ?

Le parcours « Voies d'exécution » poursuit l'objectif de vous faire acquérir les principaux réflexes en la matière et de vous familiariser avec cette matière moins aride qu'il n'y paraît.

CONSEIL :

1/ La recherche d'information sur le patrimoine du débiteur

2/ Apprendre à lire les documents :
> lecture des états hypothécaires

3/ Les mesures conservatoires :
> le choix de la mesure

4/Les mesures conservatoires :
> la mise en œuvre de la mesure

5/ L'exécution mobilière :
> le choix et la mise en œuvre des procédures d'exécution mobilière

6/ L'exécution mobilière :
> le contentieux des mesures d'exécution mobilière

CONTENTIEUX :

1/ La conduite d'une procédure de saisie immobilière (du point de vue du créancier)

2/ Les incidents de saisie immobilière - l'audience d'orientation

3/ L'audience d'adjudication et ses suites (point de vue du créancier, du débiteur, des créanciers inscrits, de l'adjudicataire)

4/ L'exécution hors saisie (licitation et vente sur liquidation judiciaire)

5/ Les mesures d'exécution contre l'État

6/ L'exécution internationale (les outils européens, l'exequatur etc.)

ANNEXE 4

COMBINAISONS DES PARCOURS DE SPÉCIALISATION

33 combinaisons possibles :

Affaires / Concurrence
Affaires / Fiscal
Affaires / Fusions-acquisitions
Affaires / Immobilier
Affaires / Pénal
Affaires / Entreprises en difficultés
Affaires / Propriété intellectuelle
Affaires / Public
Affaires / Voies d'exécution

Concurrence / Fusions-acquisitions
Concurrence / Propriété intellectuelle
Concurrence / Public

Droit des étrangers / Famille
Droit des étrangers / Pénal
Droit des étrangers / Public

Famille / Fiscal
Famille / Pénal
Famille / Social
Famille / Voies d'exécution

Fiscal / Fusions-acquisitions
Fiscal / Immobilier
Fiscal / Propriété intellectuelle
Fiscal / Public
Fiscal / Social

Fusions-acquisitions / Immobilier
Fusions-acquisitions / Pénal

Immobilier / Public
Immobilier / Voies d'exécution

Pénal / Propriété intellectuelle
Pénal / Social

Entreprises en difficultés / Social

Propriété intellectuelle / Voies d'exécution

Social / Voies d'exécution

AFFAIRES
compatible avec 9 autres parcours
Concurrence / Fiscal
Fusions-acquisitions
Immobilier / Pénal
Entreprises en difficultés
Propriété intellectuelle / Public
Voies d'exécution

CONCURRENCE
compatible avec 4 autres parcours
Affaires / Fusions-Acquisitions
Propriété intellectuelle/ Public

DROIT DES ÉTRANGERS
compatible avec 3 autres parcours
Famille / Pénal / Public

FAMILLE
compatible avec 5 autres parcours
Droit des étrangers / Fiscal / Pénal
Social / Voies d'exécution

FISCAL
compatible avec 7 autres parcours
Affaires / Famille
Fusions-acquisitions / Immobilier
Propriété intellectuelle
Public / Social

FUSIONS-ACQUISITIONS
compatible avec 5 autres parcours
Affaires / Concurrence
Fiscal / Immobilier / Pénal

IMMOBILIER
compatible avec 5 autres parcours
Affaires / Fiscal / Fusions-acquisitions
Public / Voies d'exécution

PÉNAL
compatible avec 6 autres parcours
Affaires / Droit des étrangers
Famille / Fusions-acquisitions
Propriété intellectuelle / Social

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS
compatible avec 2 autres parcours
Affaires / Social

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
compatible avec 5 autres parcours
Affaires / Concurrence / Fiscal
Pénal / Voies d'exécution

PUBLIC
compatible avec 5 autres parcours
Affaires / Concurrence
Droit des étrangers
Fiscal / Immobilier

SOCIAL
compatible avec 5 autres parcours
Famille / Fiscal / Pénal
Entreprises en difficultés
Voies d'exécution

VOIES D'EXÉCUTION
compatible avec 5 autres parcours
Affaires / Famille / Immobilier
Propriété intellectuelle
Social

ANNEXE 5

MODULES SPÉCIFIQUES

1- INTERNATIONAL ARBITRATION (FDI MOOT)

NOTRE ENGAGEMENT : AIDER LES ÉLÈVES AVOCATS À REJOINDRE LE MONDE DE L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Dans un monde globalisé, l'arbitrage est devenu le mode privilégié de règlement des litiges du commerce international.

Paris est une place d'arbitrage de premier plan qui réunit les meilleurs cabinets.
Pourtant, chaque année, seule une minorité d'élèves avocats issus de l'EFB rejoint en tant que collaborateur junior une équipe d'arbitrage international à Paris.

Pour faire face à une concurrence venant du monde entier, les élèves avocats intéressés par l'arbitrage international doivent développer une technicité et une excellence juridique toujours plus grandes.

Afin d'apporter aux élèves avocats la formation nécessaire, l'EFB a décidé en décembre 2016 de lancer un « Module Arbitrage International – FDI Moot » supervisé et coaché par Nicolas Pralica.

Chaque année, une dizaine d'élèves avocats sont admis dans ce programme après une sélection rigoureuse incluant notamment un entretien sur leurs connaissances juridiques.

Ce module offre aux élèves avocats une formation intégralement en anglais, où ils apprennent dans cette langue à développer une argumentation juridique, à convaincre et à persuader. Ces compétences permettront aux élèves avocats du module de se démarquer lors de leurs stages et d'accroître d'autant leurs chances d'obtenir une collaboration en arbitrage international.

A ce jour, plusieurs anciens élèves avocats du module ont commencé des collaborations en arbitrage international dans des cabinets prestigieux tels que Altana, Curtis Mallet-Prevost, Darrois, Dentons, Derains & Gharavi, Eversheds Sutherland, Freshfields, Gide, Jones Day, Teynier Pic, Three Crowns et White & Case.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

> CHOIX DU SEMESTRE EN COURS

Important :
> Le Module Arbitrage International – FDI Moot est ouvert à la fois aux élèves avocats commençant leur scolarité par le **PPI** en janvier 2022 et aux élèves commençant par les **cours** à l'EFB dès janvier 2022.
> Tout élève avocat admis au sein du Module Arbitrage International – FDI Moot s'engage à effectuer son stage final dans une équipe d'arbitrage international validée par le responsable pédagogique du module. Pour sa part, l'équipe pédagogique accompagne les élèves avocats dans leurs recherches de stage en les aidant dans la rédaction de leurs lettres de motivation, CV et fournissant des recommandations aux élèves avocats les plus méritants.

Elèves avocats en PPI au premier semestre

Si vous choisissez d'effectuer votre **PPI au premier semestre** et les cours au second semestre.

> **Premier semestre 2022 :** votre présence sera obligatoire à tous les cours du Module Arbitrage International – FDI Moot et vous devrez en informer votre maître de stage suffisamment en avance afin d'être toujours présents. Les absences ne seront pas excusées en raison du stage PPI.
A noter également que le travail de recherche pour le FDI Moot commencera au plus tard début juin.
Une fois votre admission dans le Module Arbitrage International – FDI Moot confirmée, il ne sera plus possible de modifier vos choix de parcours de spécialisation.

> **Juillet-septembre :** rédaction de notes de recherche (environ 2 par semaine), réunions de travail et rédaction des mémoires pour le FDI Moot 2022 (temps plein avec disponibilité totale, sans interruption).
Aucune autre activité (rémunérée ou non, même à temps partiel) n'est autorisée pendant cette période. Le temps des élèves est consacré exclusivement au travail de recherche et rédaction des mémoires pendant cette période (équivalent d'un stage à temps plein en cabinet d'avocats).

> **Deuxième semestre 2022 :** vous serez affectés à un groupe en scolarité accélérée démarrant début septembre afin de vous consacrer pleinement à la rédaction des mémoires de juillet à fin septembre.

1- INTERNATIONAL ARBITRATION (FDI MOOT)

Elèves avocats en cours à l'EFB au premier semestre.
Si vous choisissez de suivre les **cours lors du premier semestre**, votre PPI (juillet-décembre 2022) sera impérativement « panaché » selon le format suivant :

> **Juin-septembre :** rédaction de notes de recherche (environ 2 par semaine), réunions de travail et rédaction des mémoires pour le FDI Moot 2022 (temps plein avec disponibilité totale, sans interruption).
Aucune autre activité (rémunérée ou non, même à temps partiel) n'est autorisée pendant cette période. Le temps des élèves est consacré exclusivement au travail de recherche et rédaction des mémoires pendant cette période.

> Octobre-décembre : stage d'arbitrage de trois mois à Paris.

> MOYENS MIS À DISPOSITION DE L'ÉQUIPE FINANCEMENT

La dizaine d'élèves avocats sélectionnée pour le Module Arbitrage International – FDI Moot représentera l'EFB à Séoul pour le FDI Moot 2022.

Représenter l'EFB, et plus largement le barreau de Paris, est une lourde responsabilité et requiert un engagement important des élèves avocats tout au long des dix mois de la compétition.

Afin que les élèves avocats sélectionnés puissent obtenir les meilleurs résultats face à plus d'une centaine d'universités participant au FDI Moot chaque année, l'équipe pédagogique du Module Arbitrage International, FDI Moot de l'EFB est composée d'avocats spécialisés en arbitrage international issus des meilleurs cabinets parisiens *(Cleary Gottlieb, Curtis Mallet-Prevost, Dechert, Dentons, Derains & Gharavi DLA Piper, Eversheds, EY, Freshfields, Hogan Lovells, King & Spalding, Shearman & Sterling, Three Crowns, White & Case, Willkie Farr & Gallagher)*.

La présence des élèves avocats est obligatoire pour l'ensemble des séances (séminaires, études du cas, formations à la plaidoirie).

Par ailleurs, en raison des contraintes professionnelles des intervenants, les dates et horaires des séances sont susceptibles de faire l'objet de changements de dernière minute.

La plus grande disponibilité et flexibilité est bien évidemment attendue aux élèves avocats sélectionnés pour assister à toutes les séances.

Enfin, l'EFB apporte chaque année **un soutien financier** à l'équipe sélectionnée d'un montant de 9 000€ versé à l'Association FDI des Elèves Avocats (AFEA).

Ce budget, mis à disposition par l'EFB, permet de couvrir l'essentiel des frais de participation de l'équipe aux Global Rounds à Séoul en novembre 2022. Sous réserve d'un investissement personnel suffisant, ces fonds doivent permettre de couvrir les frais de déplacement et d'hébergement de tous les membres de l'équipe pour les Global Rounds.

En tant que membres de l'Association FDI des Elèves Avocats (AFEA), les élèves-avocats sélectionnés auront pour mission de chercher d'autres sources de financement supplémentaires.

> POUR POSTULER

Ce module vous intéresse ? Vous pouvez postuler jusqu'au **11 décembre 2021 inclus,** en envoyant vos CV et lettre de motivation en anglais à l'adresse : n.pralica@efb.fr
(avec en copie l.dumaine@efb.fr et c.dupray@efb.fr).

Les entretiens auront lieu **du 13 au 24 décembre 2021**.

> ADMISSION ET CHOIX DES PARCOURS DE SPÉCIALISATION

Si votre candidature est retenue pour le module Arbitrage FDI Moot :
> le parcours de spécialisation Affaires sera obligatoirement votre parcours de spécialisation, sauf dérogation exceptionnelle du responsable pédagogique ;
> les deux matières du foisonnement tronc commun seront « juge des référés » et « cour d'appel ».

Conséquences d'une admission définitive dans le Module Arbitrage International – FDI Moot :
> tout manquement grave et répété aux obligations incombant aux élèves admis dans le Module Arbitrage International – FDI Moot pourra faire l'objet de sanctions par l'équipe pédagogique allant d'un simple avertissement à l'exclusion formelle du module et l'attribution de la note de 0 sur 20 à l'ensemble du module ;
> tout élève avocat démissionnaire du Module Arbitrage International – FDI Moot se verra attribuer une note de 0 sur 20 pour l'ensemble du module.

1- INTERNATIONAL ARBITRATION (FDI MOOT)

A PROPOS DU RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Nicolas Pralica is a dual-qualified *avocat à la cour* and Barrister of England and Wales. He specialises in international arbitration, public international law and comparative law.
Mr Pralica works at LALIVE (London) LLP as an associate working on a mix of investment treaty and commercial arbitration cases. Prior to joining LALIVE (London) LLP, Mr Pralica acted as an arbitral secretary for various arbitrators in London and Paris in several large construction cases. He also worked for two years as an associate in the international arbitration team of Dechert (Paris) LLP, and interned for two years with the arbitration teams of Cleary Gottlieb Steen & Hamilton and Three Crowns LLP in Paris. As such, he has significant experience in contractual disputes in the energy, construction, and oil & gas sectors.
He also holds a degree in mathematics and economics engineering from Ecole Polytechnique and ENSAE, and previously worked as a financial analyst at a consulting firm and as a quantitative analyst in an investment bank. As such, he is well placed to understand both the technical and legal aspects of the cases he works on.
In the Foreign Direct Investment (FDI) Moot 2016, Nicolas Pralica and his team from the Paris Bar School (Iris Kerkinou, Astrid Robert) won the competition over more than 100 universities and received the Skadden Arps' FDI Moot Trophy. Gabrielle Kaufmann-Kohler, Guido S. Tawil and Raúl E. Vinuesa also awarded him the prize for Best Advocate in the Final Match for his performance in the final against Harvard Law School.

PROGRAM DESCRIPTION

> OBJECTIVE

Paris is a major arbitration centre that concentrates the best firms on the market. Yet, a minority of Parisian trainee lawyers are able to secure a junior associate position in an arbitration department.
In December 2016, the Paris Bar School decided to launch this Advanced Programme in Investment Arbitration supervised and coached by Nicolas Pralica. Every year, about 10 trainee lawyers are admitted to the program after a rigorous selection process which includes legal interviews. Arbitration being a highly competitive field, this Program will provide these students with the opportunity to enhance their research, drafting and pleading skills for their future career.

> OVERVIEW

Each year, law professors and arbitration practitioners from major law firms give twenty lectures and seminars to the Team in investment arbitration and public international law. This small group setting also enables the Program to organise pleading sessions with arbitration practitioners who pass on advice on advocacy.
After exhaustively researching the FDI Moot Problem, the Team submits two memorials (Claimant and Respondent) in mid-September. The drafting process requires the same dedication expected in a law firm. The Team will then participate in regional pleading rounds (St. Petersburg, Warsaw, Budapest and Dublin) in preparation for the Global Rounds, which are held in a different location every year in early November. Housing and travel costs are typically covered by sponsorship obtained by the students.
The Program also strives to foster an excellent working atmosphere among team members by organising several team-building events and inviting the Team to attend arbitration colloquiums held in Paris.

> PAST RESULTS

At the FDI Moot 2017 and 2018, the Paris Bar School again met with success (First Highest Ranked Claimant Memorial and 8th team overall out of 104 teams; 6th team overall out of 117 respectively) and Nicolas Pralica was awarded a Prize for Excellence in Teaching from the Fondation du Droit pour la Société (Institut de France) in September 2018.
At the FDI Moot 2019 in Miami, the Paris Bar School was awarded the Prize for 3rd Best Claimant Memorial (2019 TDM Journal 6) placed **9th** (written pleadings) and **6th Highest Ranked Team** (overall).
In the FDI Moot 2020, the Paris Bar School reached the finals and finished second best team of the tournament out of 146 teams.

> FIRMS INVOLVED

Cleary Gottlieb, Curtis Mallet-Prevost, Dechert, Dentons, Derains & Gharavi, DLA Piper, Eversheds, Freshfields, Gide, Hogan Lovells, King & Spalding, Orrick, Shearman & Sterling, Three Crowns, White & Case, Willkie Farr & Gallagher.

> KNOWLEDGE AND SKILLS

> **In-depth study of investment arbitration** within the general context of public international law
> **Legal writing** (legal opinions, research memoranda, memorials)
> **Oral advocacy** (short presentations, oral pleadings)
> **Professional skills** (cite-checking, proofreading, design and formatting of legal documents).

1- INTERNATIONAL ARBITRATION (FDI MOOT)

> APPLICATIONS

Prerequisites :

> very strong academics ;
> basic knowledge of international arbitration and/or international trade law advanced knowledge not required) ;
> excellent command of English ;
> unwavering work ethic ;
> interest for public international law and international relations ;
> openness to the world / International outlook.

Not required but an asset :

> previous experience in international arbitration (law firms, international organizations, international courts, arbitral institutions) ;
> moot court experience ;
> working languages other than English.

> CURRICULUM

Seminar

1/ Public international law

> Law of Treaties
> State Responsibility

2/ Jurisdiction and admissibility in Investment Arbitration

> Notion of "Investment"
> Notion of "Investor" (natural and legal persons)
> Link between "Investment" and "Investor"
> Temporal Jurisdiction
> Abuse of Process, Parallel Proceedings, Res Judicata in investment arbitration
> Clean Hands and Illegality of Investments
> Fork in the road

3/ Substantive standards of protection in bilateral investment treaties

> Expropriation
> Fair and Equitable Treatment
> Full Protection and Security
> Most-Favourable-Nation clauses
> Umbrella clauses

4/ State Defences and exceptions in bilateral investment treaties

> Essential Security interests, Non-Precluded measures and other carve-outs
> Counterclaims
> Human Rights defences

Vocational training

1/ Advocacy workshops

> Preparing written notes for oral pleadings
> Laying out and following a clear structure
> Dealing with the tribunal's questions
> Citing and explaining case law orally
> Time-management

2/ Case studies

> Identifying the different types of legal issues (rules of law, relevant standards, assessment against the facts)
> Drafting legal opinions, research memoranda, memorials

3/ Joining a professionally-focused student organisation

> Developing teamwork and interpersonal skills
> Gaining practical experience in project management, event planning, fundraising in a professional setting
> Interacting with arbitration practitioners from leading law firms in Paris
> Enhancing your professional image (CV, cover-letters and interviews)
> Internships in prestigious arbitration teams
> Access to an exclusive network of alumni that already includes associates in major law firms *(White & Case, Jones Day, Freshfields, Three Crowns, Darrois, Gide)*

Contacts & useful links

FDI Moot : www.fdimoot.org

FDI Moot Finals :

> Miami, 2019 : https://www.youtube.com/watch?v=ELCzNegwMT8
> Stockholm, 2018 : https://www.youtube.com/watch?v=T0Me4udAW1Y&t=16s
> Boston, 2017 : https://www.youtube.com/watch?v=pxdrhfD_COU&t=22s

Selected alumni :

> Ece Akıncıbay (ece.akincibay@whitecase.com), *Class of 2017*
> Iris Sauvagnac (isauvagnac@jonesday.com), *Class of 2017*
> Daria Pavlyuchok (daria.pavlyuchok@threecrownsllp.com), *Class of 2017*
> Ilan Brun-Vargas (ilan.brunvargas@threecrownsllp.com), *Class of 2017*
> Charlotte Fromont (cfromont@curtis.com), *Class of 2018*
> Thomas Dauvillier (thomas.dauvillier@gide.com), *Class of 2018*
> Antoine Weber (antoine.weber@dentons.com), *Class of 2019*
> Déborah Schneider (dschneider@derainsgharavi.com), *Class of 2019*
> Mylène Laroisière (mlarosiere@derainsgharavi.com), *Class of 2019*

2- MODULE TALENT & INNOVATION

Le module Talent & Innovation est encadré par une équipe pédagogique constituée de professionnels de la transformation des métiers du droit. Il complète le LAB EFB en ce qu'il permet à une sélection d'élèves-avocats d'aller plus en profondeur dans les enjeux liés à l'innovation dans le monde du droit et d'entrer en contact avec les professionnels qui changent la donne : entrepreneurs LegalTech, avocats et juristes innovants, experts en technologie, communication, *business development,* etc.

> DESCRIPTION DU PROGRAMME

Depuis 2018, le LAB EFB permet aux élèves avocats de se former aux pratiques métier qui entourent leur expertise juridique et de remettre en perspective cette expertise avec le regard d'un entrepreneur. Parce qu'il invite les élèves avocat à développer un projet qui serait pertinent sur le marché, le LAB EFB les oblige à explorer les nouvelles opportunités, découvrir de nouveaux besoins ou créer de nouvelles façons de livrer des prestations traditionnelles. Bref, le LAB EFB est une initiation à la culture de l'innovation.

En 2019, l'EFB a proposé à un groupe d'élèves avocats qui manifestaient leur motivation et leur enthousiasme pour cette culture de l'innovation juridique de bénéficier d'une expérience approfondie du LAB au sein d'un module dédié "Talent & Innovation" avec pour ambition de former les avocats de demain. Depuis, chaque année, une promotion Talent & Innovation explore tous les aspects de l'innovation juridique, qu'elle soit technologique ou organisationnelle, qu'elle concerne la production ou le marketing de services juridiques, qu'elle ait lieu chez les avocats, les services juridiques, les legaltechs ou les acteurs traditionnels comme les éditeurs juridiques…

Le parcours Talent & Innovation est à l'image du sujet qu'il étudie : innovant et créatif. Entrer dans le parcours Talent & Innovation, c'est s'engager à mener une veille sur l'innovation juridique, accepter de s'autonomiser, de travailler en équipe, de questionner des acteurs. C'est accepter de rendre des « devoirs » sous de nouvelles formes (posts LinkedIn, organisation d'événements réels, gestion de projets venant du terrain…), c'est être force de proposition.

Ainsi, en 2021, les membres du parcours Talent & Innovation ont systématiquement restitué les thématiques sous la forme de posts diffusés sur la page LinkedIn du LAB EFB.

Quelle que soit la carrière à laquelle se destinent ses participants, les élèves-avocats du parcours Talent & Innovation disposeront d'une culture générale sur des sujets qu'un avocat entrepreneur doit maîtriser et sauront en faire bénéficier les organisations dans lesquelles ils travailleront.

Ainsi en 2022, les élèves avocats du module Talent & Innovation aborderont des thématiques telles que : le legal design, la gestion de projet juridique, le business development, la modélisation juridique et l'IA, le marketing et la communication digitale, la RSE appliquée à la profession d'avocat, la conception de *business plan* et de nouvelles offres de service, etc.

> OBJECIFS

1/ Développement d'une culture innovation/ transformation dans le monde du droit .

2/ Acquisition d'un socle solide de méthodologies et de savoir-faire opérationnels complémentant la formation théorique des élèves avocats.

3/ Développement des savoir-être en termes de posture professionnelle et entrepreneuriale.

4/ Expérimentation du management et pilotage de projet appliqué à la fonction juridique.

5/ Création d'un réseau de jeunes professionnels acteurs du changement au sein de la profession et parties-prenantes incontournables de la transition numérique en cours dans le monde du droit.

> PRÉCISIONS RELATIVES À LA SCOLARITÉ

Important : le module talent & innovation n'est pas ouvert aux élèves avocats dont la scolarité débutera, au premier semestre 2022, par le PPI. Seuls les élèves commençant par le semestre de cours peuvent postuler.

Les élèves avocats sélectionnés pour ce module devront renoncer à un parcours de spécialisation *(cf. annexe 3 du présent livret)*. En revanche, ils ne seront pas dispensés des cours du LAB, qu'ils suivront au sein d'un groupe spécifique.

2- MODULE TALENT & INNOVATION

> CANDIDATURES
Ce module vous intéresse ?
Vous pouvez postuler jusqu'au 10 décembre 2021 inclus, en envoyant votre **CV** et une **lettre de motivation** à l'adresse : moduletalent@efb.fr
(avec en copie c.dupray@efb.fr et l.dumaine@efb.fr).

Modalités
Le parcours Talent et Innovation est un programme expérimental intensif qui n'accepte qu'un nombre très limité de participants et qui requiert une très bonne compréhension (ainsi qu'une réelle appétence) des enjeux liés à l'innovation et/ou d'entreprenariat appliqués au droit.

Ainsi, nous vous remercions de bien vouloir expliciter dans votre **lettre de motivation** pourquoi le parcours Talent & Innovation vous intéresse, comment cette expérience s'inscrirait dans vos ambitions professionnelles et à quelles expériences professionnelles vécues elle fait écho (stage/ emploi en entreprise/startup, expérience en cabinet, projet entrepreneurial, parcours académique etc.).

Vous pouvez également joindre tous les éléments que vous jugez pertinents au soutien de votre candidature.

Merci de préciser dans votre e-mail le parcours de spécialisation auquel vous envisagez de renoncer si votre candidature est retenue au module Talent & Innovation.

Les candidatures pourront éventuellement donner lieu à un entretien.

ANNEXE 6

PPI JURIDICTIONS / ADLC - ORDRE DES AVOCATS

Chaque année, les juridictions judiciaires et administratives proposent plus d'une centaine de stages PPI aux 1er et 2ème semestres aux élèves qui souhaitent découvrir le monde des juridictions, que ce soit à la Cour de cassation, au siège ou au parquet de plusieurs tribunaux judiciaires et de la cour d'appel de Paris, auprès des tribunaux administratifs, de la cour administrative d'appel de Paris et du Conseil d'État ou encore de l'Autorité de la concurrence.

Il s'agit là d'une excellente opportunité, au parquet comme au siège, de découvrir de l'intérieur ces juridictions prestigieuses et d'acquérir une expérience unique.

> 1ER SEMESTRE 2022

Les stagiaires sont placés sous la responsabilité du président de la chambre auprès de laquelle ils sont affectés. Ils sont susceptibles de rédiger des notes d'analyse juridique, d'effectuer des travaux de recherche juridique, voire de proposer des avant-projets de jugement ou d'arrêt. Ils ont accès aux ressources documentaires de la juridiction et assistent aux audiences. Les stagiaires sont rémunérés selon la réglementation en vigueur dans la fonction publique.

Juridictions judiciaires

COUR DE CASSATION

La Cour de cassation offre des stages d'une durée de 6 mois au SDER, à la première présidence et au parquet général.
Les conditions de recrutement sont disponibles sur le site internet de la Cour de cassation, au lien suivant : https://www.courdecassation.fr/informations_services_6/recrutement_stages_7191/effectuer_stage_22078.html .

Les candidatures doivent comporter une lettre de motivation détaillée, qui précise notamment :

> la ou les spécialités du candidat (droit pénal ou droit civil et, pour chaque, type de contentieux traité) ;
> la durée du stage ;
Doivent également être adressés :
> un *curriculum vitae ;*
> la photocopie des relevés de notes des années effectuées dans l'enseignement supérieur ;
> un écrit représentatif de la qualité rédactionnelle du candidat (mémoire, thèse, rapport de stage,...).

Le tout est à envoyer à : Cour de cassation - Secrétariat général de la première présidence - Service des demandes de stage - 5 quai de l'Horloge - TSA 79201 - 75055 PARIS CEDEX 01 ou par e-mail à l'adresse : stage.courdecassation@justice.fr.

Lorsque la candidature est retenue, l'élève avocat doit en aviser les service PPI à l'adresse suivante : motivationduppi@efb.fr dans les meilleurs délais, afin que soient validés le PPI et la convention connue à partir de la mi-décembre 2021.

COUR D'APPEL DE PARIS, TRIBUNAUX JUDICIAIRES DE PARIS, DE BOBIGNY, DE CRÉTEIL, D'ÉVRY, DE MEAUX, DE MELUN, DE FONTAINEBLEAU, DE SENS ET D'AUXERRE

Courant novembre, les étudiants admissibles qui ont choisi d'effectuer leur PPI au premier semestre, recevront un e-mail qui les invitera à déposer leurs candidatures (CV et lettre de motivation), **sans attendre les résultats d'admission de leur IEJ,** à l'adresse ppijuridictions@efb.fr.

Dès qu'ils seront en possession de leurs résultats d'admission, les élèves avocats concernés devront en aviser aussitôt le service PPI par e-mail.

Pour postuler, le candidat devra tout d'abord choisir entre les juridictions administratives et les juridictions judiciaires. Tout dossier comportant des demandes panachées sera refusé.

Le candidat devra rédiger une lettre de motivation à l'attention de la juridiction auprès de laquelle il souhaite postuler (par exemple, tribunal judiciaire - siège ou parquet ; cour d'appel - siège ou parquet général) en précisant le pôle ou la section de la juridiction souhaité(e) (les informations sont accessibles sur les sites des juridictions). La sélection des candidatures est effectuée par les magistrats, davantage au vu du cursus universitaire des candidats et de leurs stages que de leurs souhaits personnels et il peut arriver que les magistrats leur proposent d'autres affectations que celles demandées.

Important : toute candidature déposée en vue d'un PPI en juridiction engage l'élève avocat (ou le futur élève avocat) à l'égard de la ou des juridiction(s) concernée(s). Lorsqu'une candidature est retenue, l'élève avocat en est informé par e-mail par le service PPI et, passé un délai de 24 heures à compter de la réception de cet e-mail, l'engagement de l'élève avocat est définitif**. Il ne sera donc plus en mesure d'accepter une autre proposition.**

Juridictions administratives

Pour postuler, le candidat devra tout d'abord choisir entre les juridictions administratives et les juridictions judiciaires. Tout dossier comportant des demandes panachées sera refusé. Des stages sont proposés au Conseil d'État (section du contentieux), à la cour administrative d'appel de Paris, dans les tribunaux administratifs de Cergy-Pontoise, Melun, Montreuil et Paris.

Les candidats peuvent indiquer quelle(s) juridiction(s) ils souhaitent rejoindre en priorité, en fonction notamment de l'intérêt porté par le stagiaire à la nature des contentieux examinés par les différents degrés de juridiction (première instance, appel ou cassation). Cependant, les affectations sont d'abord déterminées par rapport aux besoins des juridictions.

La procédure de sélection, sur dossier, est coordonnée par M. Jean-Luc Sauron, conseiller d'État. Courant novembre, les étudiants admissibles qui ont choisi d'effectuer leur PPI au premier semestre recevront un e-mail qui les invitera à déposer mi-novembre 2021 leurs candidatures **sans attendre les résultats d'admission de leur IEJ.**

Le dossier de candidature devra être constitué d'une lettre de motivation (lettre unique pour l'ensemble des juridictions administratives), d'un CV des dernières notes obtenues en droit public et, si elles sont en leur possession, des notes à l'examen d'entrée du barreau et d'une éventuelle recommandation.

Le dossier de candidature complet doit impérativement être adressé par courrier électronique à la fois au service PPI ppijuridictions@efb.fr, et au Conseil d'Etat, candidatures-stages@conseil-etat.fr.
Les élèves avocats retenus pour un stage seront informés par l'EFB, fin décembre 2021.

Autorité de la concurrence

Profil recherché : droit de la concurrence, droit européen.

L'Autorité de la concurrence propose des stages d'une durée de 3 ou 6 mois. Dans le cas d'un stage de 3 mois, l'élève avocat devra compléter son projet par un stage en cabinet d'avocat de 3 mois de préférence dans un département « concurrence » d'une entreprise.

Les candidatures (LM et CV), portant la précision de la durée du stage souhaitée, sont à envoyer au service PPI à l'adresse suivante : service.ppi@efb.fr. Elles seront transmises à l'Autorité de la concurrence, laquelle convoque par la suite les candidats et leur donne directement une réponse.

Une fois la candidature retenue par l'Autorité de la concurrence, l'élève avocat doit se rapprocher du service PPI pour la validation de son projet. Dans l'option d'un stage de 3 mois à l'ALDC, l'élève avocat devra présenter un stage complémentaire de 3 mois selon les dispositions du partenariat précisées ci-dessus.

Ordre des avocats de Paris

Des postes d'assistant ordinal sont offerts au premier semestre 2022, donnant une opportunité de découvrir le barreau, d'apprendre à connaître le fonctionnement du conseil de l'ordre de Paris et d'acquérir une expérience professionnelle avérée. Le conseil de l'ordre a pour attribution de traiter toutes les questions intéressant l'exercice de la profession. Il est composé de 42 membres élus par leurs pairs.

En tant qu'assistant ordinal, l'élève avocat sera rattaché à l'un des membres du conseil et l'assistera dans la préparation de tous ses travaux (déontologie…) et à la préparation des audiences de l'ordre. Il/elle apprendra à rédiger des avis, des comptes rendus, à analyser des dossiers de successions d'avocat, à traiter de questions relatives à l'application de la déontologie, à préparer des conférences, à intervenir dans des colloques, à effectuer des recherches à la bibliothèque, à rédiger des synthèses et à exposer son analyse sur un point de droit précis ou sur un dossier pouvant présenter une difficulté. Il/elle mettra en application la déontologie enseignée à l'EFB.
Il/elle assistera également son maître de stage au sein de son cabinet d'avocats.

Tous les profils en droit peuvent postuler. Il est attendu des stagiaires un esprit de synthèse, des qualités rédactionnelles et relationnelles, de la polyvalence, ainsi qu'une parfaite confidentialité sur les travaux effectués.

Ces stages de 6 mois se dérouleront du 10 janvier au 17 juin 2022. La procédure de sélection, sur dossiers, est coordonnée par le bâtonnier élu.

Courant novembre, les futurs élèves avocats admissibles qui ont choisi d'effectuer leur PPI au premier semestre recevront un e-mail d'information qui les invitera à déposer leurs candidatures (CV et lettre de motivation) sans attendre les résultats d'admission de leur IEJ.

Faire parvenir :
> un **CV** ;
> une **lettre de motivation** (adressée de façon impersonnelle à « Mesdames, Messieurs les membres du conseil de l'ordre de Paris », et précisant votre matière préférentielle).
La sélection définitive des assistants ordinaux sera connue **au plus tard le 17 décembre 2021.**

> 2ÈME SEMESTRE 2022

La démarche est sensiblement la même qu'au 1er semestre. Un e-mail sera envoyé aux élèves avocats au mois de mars 2022 proposant les postes en juridiction, les candidatures seront confirmées fin avril 2022.

Il est important d'indiquer que les stages au siège et au parquet général de la cour d'appel de Paris ainsi qu'au siège du tribunal judiciaire sont d'une durée de 4 mois (septembre à décembre) et doivent être complétés par un stage juridique en juillet/août 2022.

PARTENARIATS INTERNATIONAUX

PAYS ET VILLE	PARTENAIRE	TYPE D'ÉCHANGE	SPÉCIALISATION	PÉRIODE DE PPI	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	NÉCESSITÉ DE CANDIDATER AVANT D'INTÉGRER L'EFB	SITE INTERNET
Allemagne, Sarrebruck	Centre Juridique Franco-Allemand	Programme certifiant	Reprise des fondamen-taux, cours pratiques aux côtés des élèves allemands et stage en alternance	JANVIER/JUIN OU JUILLET/ DÉCEMBRE	MARS OU OCTOBRE	oui pour suivre le programme au semestre 1	Lien
Australie, Gold Coast	Bond University	LLM accéléré	3 spécialisations : droit des sociétés et droit commercial, droit international des affaires et des finances, règlement des différends	JANVIER/JUIN OU JUILLET/ DÉCEMBRE	NON PRÉCISÉE - FIN NOVEMBRE	oui pour suivre le programme au semestre 1	Lien
Australie, Brisbane	Quennsland University	LLM accéléré	Grande diversité de cours, pas de spécialisation	JUILLET/ DÉCEMBRE	MARS	non	Lien
Australie, Sydney	University of New South Wales	Programme certifiant	Programme English for Law : couvre les fondamentaux de l'anglais juridique	JUILLET/ DÉCEMBRE	AVRIL	non	Lien
Australie, Sydney	Université de Sydney	Graduate Diploma	20 spécialisations possibles : droit des affaires, arbitrage, droits de l'homme, fiscalité…	JUILLET/ DÉCEMBRE	NON PRÉCISÉE - AVRIL RECOMMANDÉ	non	Lien
Brésil, Rio de Janeiro	Escola Superior da Advocacia	Semestre d'échange (non-diplômant)	Accès à l'ensemble des cours	JUILLET/ DÉCEMBRE	FÉVRIER	non	Lien
Canada, Ottawa	Université d'Ottawa	Semestre d'échange (non-diplômant)	Accès aux cours de licence et de master de l'université	JUILLET/ DÉCEMBRE	FÉVRIER	non	Lien
Chine, Pékin	Renmin University	Semestre d'échange (non-diplômant)	Accès aux cours du LLM de droit chinois	JUILLET/ DÉCEMBRE	MARS	non	Lien

PARTENARIATS INTERNATIONAUX

PAYS ET VILLE	PARTENAIRE	TYPE D'ÉCHANGE	SPÉCIALISATION	PÉRIODE DE PPI	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	NÉCESSITÉ DE CANDIDATER AVANT D'INTÉGRER L'EFB	SITE INTERNET
Chine, Shanghai	East China University of Political Science and Law	Semestre d'échange (non-diplômant)	Accès aux cours du LLM de droit chinois	JUILLET/ DÉCEMBRE	MARS	non	Lien
France, Paris	Queen Mary University	LLM accéléré	Droit bancaire et financier, règlement des différends internationaux, propriété intellectuelle, droit des affaires international	JANVIER/JUIN	NON PRÉCISÉE - FIN NOVEMBRE	oui pour suivre le programme au semestre 1	Lien
Inde, Bangalore	NationalLaw School of India	Semestre d'échange (non-diplômant)	Accès aux cours et séminaires de 5ème année (équivalent Master)	JUILLET/ DÉCEMBRE	MARS	non	Lien
Inde, Calcutta	West Bengal National University of Juridical Sciences	Semestre d'échange (non-diplômant)	Accès aux cours et séminaires de 5ème année (équivalent Master)	JUILLET/ DÉCEMBRE	AVRIL	non	Lien
Inde, Delhi	National Law University Delhi	Semestre d'échange (non-diplômant)	Accès aux cours et séminaires de 5ème année (équivalent Master)	JUILLET/ DÉCEMBRE	MAI	non	Lien
Italie, Rome	Scuola Forense Vittorio Emanuele Orlando	Programme certifiant	Plusieurs spécialisations possibles (civil, pénal, administratif) et un stage en alternance	JUILLET/ DÉCEMBRE	MARS	non	Lien
Singapour	Sorbonne-Assas International Law School	LLM accéléré	Droit international des affaires	JANVIER/JUIN	NON PRÉCISÉE - FIN NOVEMBRE	oui pour suivre le programme au semestre 1	Lien
Suisse, Lausanne	Ordre des avocats Vaudois	Programme certifiant	Non	JUILLET/ DÉCEMBRE OU JANVIER / JUIN	MARS	non	Lien